



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_50

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

INSTALLATION D'UN CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code électoral, notamment ses articles L. 237-1 et L. 273-11,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 102 du 14 octobre 2019 constatant la composition du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de 2020,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Bransles n° 26 bis / 2023 du 2 juin 2023 relative à l'élection du Maire et des adjoints,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courriel de Monsieur Florent NÉGRIER adressé à Monsieur le Président le 7 décembre 2023,
- CONSIDÉRANT** que le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de l'établissement public de coopération intercommunale ou de ses communes membres,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 26 bis / 2023 du 2 juin 2023, le Conseil municipal de Bransles a élu Monsieur FLORENT NÉGRIER en qualité de Maire, Monsieur Michel BAUWENS en qualité de premier Maire-adjoint et Monsieur Bruno DELAFOSSE en qualité de deuxième Maire-adjoint,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-06-19_25 du 19 juin 2023, le Conseil communautaire a pris acte de l'installation de Messieurs FLORENT NÉGRIER et Michel BAUWENS en qualité de conseillers communautaires représentant la commune de Bransles,
- CONSIDÉRANT** que Monsieur Florent NÉGRIER occupe un emploi au sein de la commune d'Égreville,
- CONSIDÉRANT** que par courriel du 7 décembre 2023, Monsieur Florent NÉGRIER a fait part à Monsieur le Président de sa volonté de conserver ledit emploi,

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

CONSIDÉRANT que par arrêté n° 2019/DRCL/BLI/n° 102 du 14 octobre 2019, a fixé le nombre de sièges de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing à 41 dont 2 dévolus à la commune de Bransles,

CONSIDÉRANT que les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein des organes délibérants des communautés de communes sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : PREND ACTE de l'installation de Monsieur Bruno DELAFOSSE en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Bransles en lieu et place de Monsieur Florent NÉGRIER.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



J. Hiest
Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_51

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

ÉLECTION D'UN MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code électoral, notamment son article L. 273-11,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-07-16_15 du 16 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et du nombre des autres membres du Bureau communautaire,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Bransles n° 26 bis / 2023 du 2 juin 2023 relative à l'élection du Maire et des adjoints,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-06-19_25 du 19 juin 2023 relative à l'installation de conseillers communautaires,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-06-19_26 du 19 juin 2023 relative à l'élection d'un membre du Bureau communautaire,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-12-18_50 du 18 décembre 2023 relative à l'installation d'un conseiller communautaire,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courriel de Monsieur Florent NÉGRIER adressé à Monsieur le Président le 7 décembre 2023,
- CONSIDÉRANT** que le mandat de conseiller communautaire est incompatible avec l'exercice d'un emploi salarié au sein de l'établissement public de coopération intercommunale ou de ses communes membres,
- CONSIDÉRANT** que par courriel du 7 décembre 2023, Monsieur Florent NÉGRIER, occupant un emploi au sein de la commune d'Égreville, a fait part à Monsieur le Président de sa volonté de conserver ledit emploi,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 26 bis / 2023 du 2 juin 2023, le Conseil Florent NÉGRIER en qualité de Maire, Monsieur Michel BAUWENS en qualité de premier Maire-adjoint et Monsieur Bruno DELAFOSSE en qualité de deuxième Maire-adjoint,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2023-06-19_25 du 19 juin 2023, le Conseil communautaire a pris acte de l'installation de Messieurs Florent NÉGRIER et Michel BAUWENS en qualité de conseillers communautaires représentant la commune de Bransles,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2023-12-18_50 du 18 décembre 2023, le Conseil communautaire a pris acte de l'installation de Monsieur Bruno DELAFOSSE en qualité de conseiller communautaire représentant la commune de Bransles en lieu et place de Monsieur Florent NÉGRIER,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2020-07-16_15 du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a fixé le nombre de vice-présidents à cinq et le nombre des autres membres du Bureau communautaire à quinze,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2023-06-19_26 du 19 juin 2023, le Conseil communautaire a élu Monsieur Florent NÉGRIER en qualité de membre du Bureau communautaire,

CONSIDÉRANT qu'un poste de membre de Bureau est devenu vacant avec la démission de Monsieur Florent NÉGRIER,

CONSIDÉRANT que Monsieur Michel BAUWENS a fait acte de candidature,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Michel BAUWENS en qualité de membre du Bureau communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



JJ Hyst
Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_52

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

**ÉLECTION DE DÉLÉGUÉ DU SYNDICAT MIXTE
POUR L'ENLÈVEMENT ET LE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES (SMETOM)
DE LA VALLÉE DU LOING**

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-07-16_19 du 16 juillet 2020 relative à l'élection des représentants au Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-09-28_41 du 28 septembre 2020 relative à l'élection des représentants au Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing issus des communes de Château-Landon et de Souppes-sur-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2020-07-16_19 du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a élu les représentants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au sein du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2020-09-28_41 du 28 septembre 2020, le Conseil communautaire a élu les représentants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au sein du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing issus des communes de Château-Landon et de Souppes-sur-Loing dont Madame Marie-Odile SCHORTER en qualité de suppléante,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 12 juin 2023 adressé le 14 juin à Madame le Maire de Château-Landon le 14 juin 2023, Madame Marie-Odile SCHORTER a adressé sa démission du mandat de conseillère municipale entraînant de fait sa démission du SMETOM de la Vallée du Loing,
- CONSIDÉRANT** que Madame Gwenaëlle LEGROS a fait acte de candidature pour la remplacer au sein du SMETOM de la Vallée du Loing,

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Madame Gwenaëlle LEGROS en qualité de déléguée suppléante du Syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing en lieu et place de Madame Marie-Odile SCHORTER ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Présidente du SMETOM de la Vallée du Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_53

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

ÉLECTION DE DÉLÉGUÉS DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION (SMEP) NEMOURS-GÂTINAIS

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à	
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 34 Représentés : 1 Excusés non représentés : 2 Votants : 35	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	VOTES POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Château-Landon		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chenou		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville		Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2020-07-16_24 du 16 juillet 2020 relative à l'élection des représentants au Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Château-Landon n° 2020.06.64 du 1^{er} septembre 2020 relative à l'élection des délégués au Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2020-07-16_24 du 16 juillet 2020, le Conseil communautaire a élu les représentants de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing au sein du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2020.06.64 du 1^{er} septembre 2020, le Conseil municipal de Château-Landon a élu les délégués au SMEP Nemours Gâtinais, à savoir Monsieur Frédéric BAUDOUIN et Madame Marie-Odile SCHORTER en qualité de titulaires ainsi que Monsieur Serge PEREIRA et Madame Sylvie STITI en qualité de suppléants,
- CONSIDÉRANT** que depuis le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n'a pas procédé à l'élection de représentants dudit syndicat alors que cela relève de sa compétence,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 12 juin 2023 adressé le 14 juin à Madame le Maire de Château-Landon le 14 juin 2023, Madame Marie-Odile SCHORTER a adressé sa démission du mandat de conseillère municipale entraînant de fait sa démission du SMEP Nemours-Gâtinais,
- CONSIDÉRANT** que Madame Gwenaëlle LEGROS a fait acte de candidature pour la remplacer au sein du SMEP Nemours-Gâtinais,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : PROCÈDE au scrutin à main levée ;

Article 2 : ÉLIT Monsieur Frédéric BAUDOUIN et Madame Gwenaëlle LEGROS en qualité de délégués titulaires du Syndicat mixte d'études et de programmation (SMEP) Nemours-Gâtinais ;

Article 3 : ÉLIT Monsieur Serge PEREIRA et Madame Sylvie STITI en qualité de délégués suppléants du SMEP Nemours-Gâtinais ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Président du SMEP Nemours-Gâtinais.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES GATINAIS VAL DE LOING DE SOUPPES SUR L
Utilisateur : HVEST Jean-Jacques

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2023_12_18_54
Objet :	Cadre institutionnel : Rapport d'activité 2021 et 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-18 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2023-12-18_54 Délibération rapport d'activité 2021 - 2022.pdf Nom métier : 99_DE-077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	496 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : Rapport d'activité 2021 et 2022.pdf Nom métier : 99_DE-077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	15.6 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à 09h37min47s	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à 09h37min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à 09h38min04s	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 09h38min20s	Reçu par le MI le 2023-12-21

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021-22

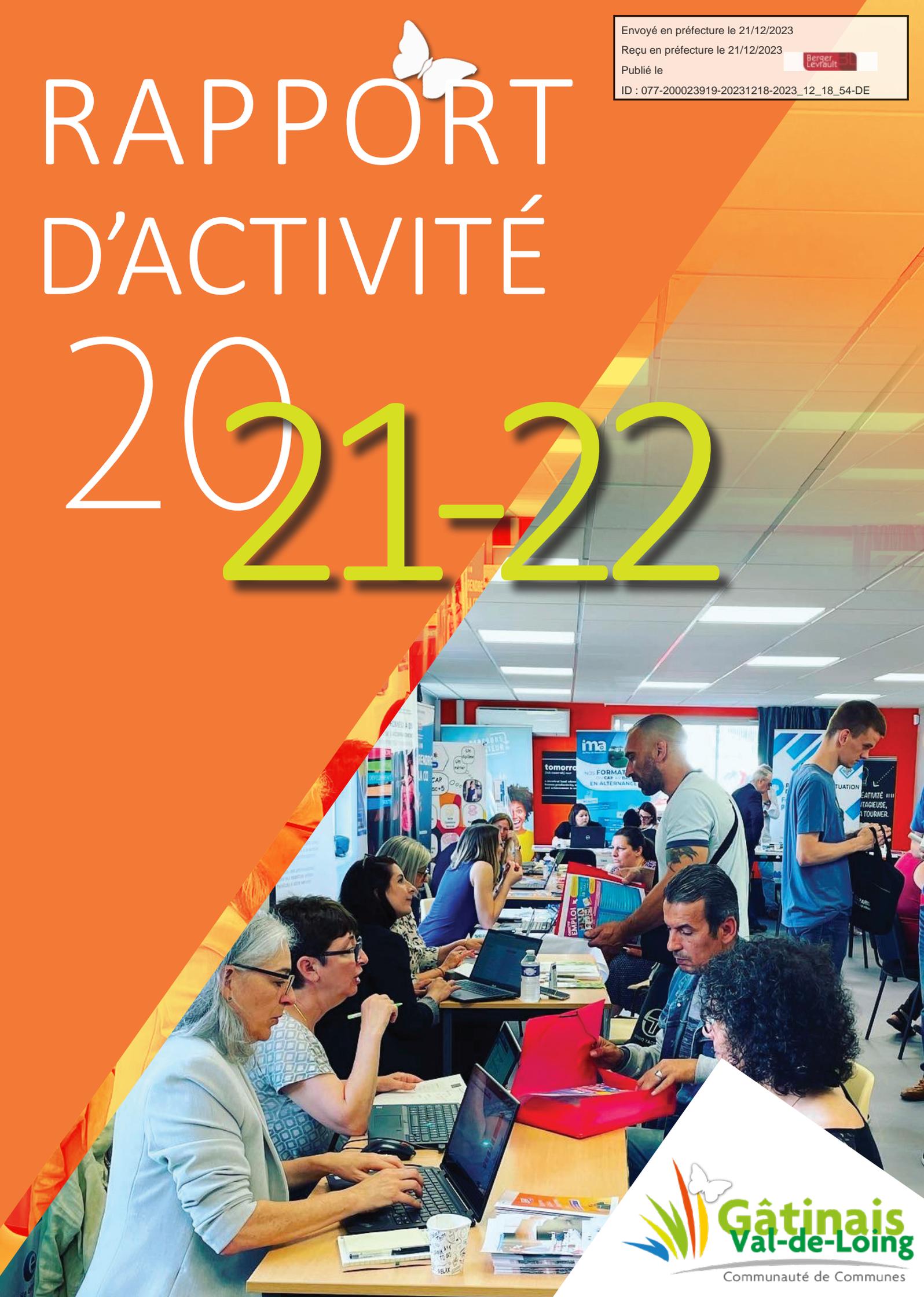
Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Berger
Levrault





SOMMAIRE

LA CCGVL	P3
VIE PRATIQUE	P18
INVESTIR & ENTREPRENDRE	P32
SORTIR & DÉCOUVRIR	P40

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Berger
Levrault

BIENVENUE

PETITE ENFANCE
JEUNESSE

MOBILITÉ
TOURISME

FIBRE OPTIQUE

ZAE

ÉNERGIE RENOUVELABLES
MUTUALISATION

ENVIRONNEMENT

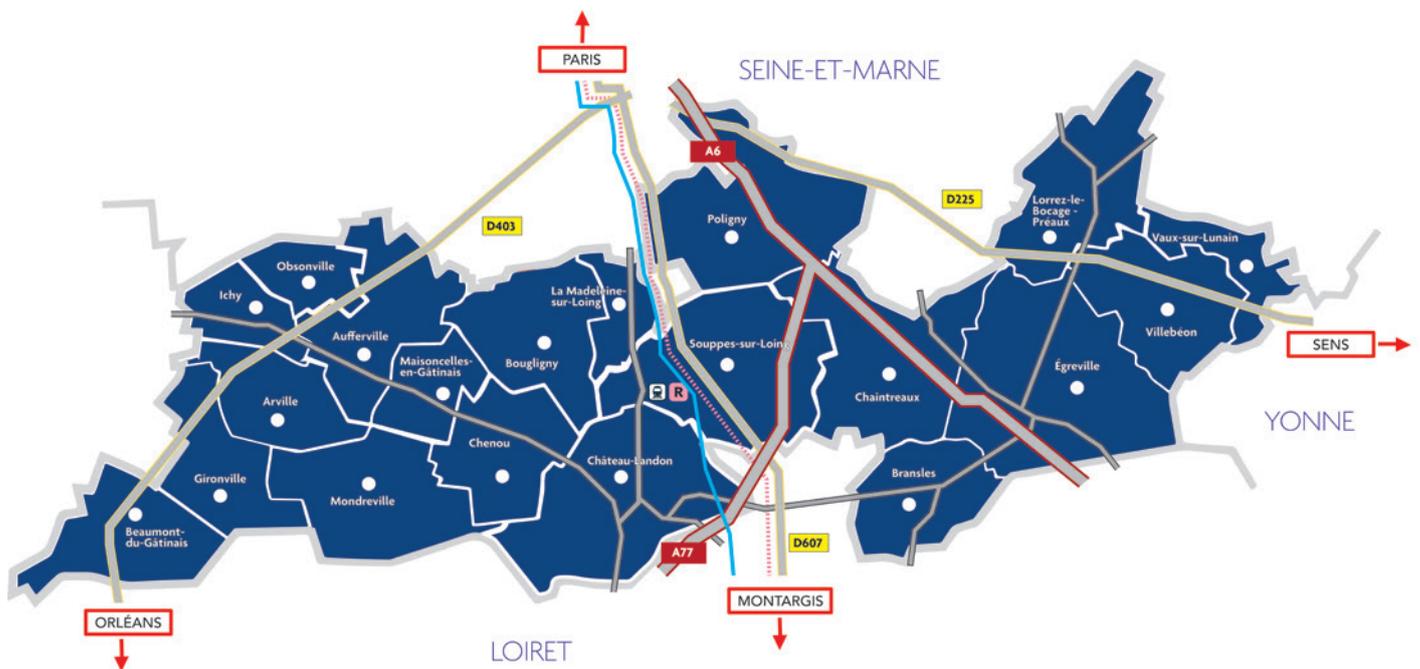
COWORK

LA CCGVL

@pGât'

Espace d'accueil professionnel

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre créé à l'initiative des communes (arrêté préfectoral n° 21 2009/SPF/CL du 31 décembre 2009). Sur une superficie de 338 km², elle réunit vingt communes et 18 980 habitants au 1^{er} janvier 2022.



QUELQUES CHIFFRES DU TERRITOIRE

Nombre de communes	20
Superficie	338 km ²
Population	18 980 habitants
Nombre d'entreprises & administrations	1 365 source INSEE

> Le bureau

1 PRÉSIDENT ET 5 VICE-PRÉSIDENTS



M. Jean-Jacques HYEST,
Président
de la communauté de communes
Maire de La Madeleine-sur-Loing



M. Jean-Michel CAPELLE,
Vice-président
en charge du développement économique
Maire-adjoint de Souppes-sur-Loing
délégué au développement économique
et à l'intercommunalité



M^{me} Valerie LAGILLE,
Vice-présidente
en charge du développement touristique
Maire de Château-Landon



M. Yves BOYER,
Vice-président
en charge de l'aménagement de l'espace
et de l'environnement
Maire de Lorrez-le-Bocage-Préaux



M^{me} Rose-Marie LIONNET,
Vice-présidente
en charge de la petite
enfance, enfance et jeunesse
Maire de Bougigny



M^{me} Anne THIBAUT,
Vice-présidente
en charge de la mutualisation des moyens
et services à la population
Maire d'Arville

15 MEMBRES DU BUREAU (Les membres du bureau sont les maires des communes n'ayant pas été élus Président ou Vice-présidents)



Bruno MOULIÉ
Maire d'Aufferville



Philippe TRIPET
Maire-adjoint de Beaumont-du-Gâtinais



Hugues MONCEL
(jusqu'en novembre 2021)



Laurent CASTELLAN
Maire de Bransles



Alexis KERLO
Maire de Chaintreaux



Pascal POMMIER
Maire d'Egreville



Marian WATTS
Maire de Gironville



Bernard PETIT
Maire d'Ichy



Maurice GARLAND
Maire de Maisoncelles-en-Gâtinais



Hélène BRIDET
Maire d'Obsonville



Gérard GENEVIÈVE
Maire de Poligny



Pierre BABUT
Maire de Souppes-sur-Loing



Vincent CHIANESE
Maire de Vaux-sur-Lunain



Gérard MOUSSET
Maire de Chenou



Patrick CHAUSSY
Maire de Mondreville



Francis PLÉ
Maire de Villebéon
Conseiller délégué à la fibre optique



> Le conseil et le bureau communautaires

Le Conseil communautaire est l'instance de décision pour l'ensemble des affaires communautaires, à l'exception de celles qu'il a déléguées au Président et au Bureau Communautaire.

La communauté émane des communes : ce sont les conseils municipaux qui ont initié sa création, et les compétences qu'elle exerce lui ont été transférées par les communes. Aussi, l'organe exécutif de la communauté est issu des communes.

EN 2021 : 41 délégués titulaires

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

6
bureaux communautaires

5
conseils communautaires

76
délibérations

5
bureaux communautaires

6
conseils communautaires

61
délibérations

ARVILLE

THIBAULT Anne
BESLE Jean-Pierre

AUFFERVILLE

MOULIE Bruno
BRIAND Thierry

BEAUMONT-DU-GÂTINAIS

TRIPET Philippe
MONCEL Hugues
(jusqu'en novembre 2021)
JAMESSE Patricia

BOUGLIGNY

LIONNET Rose-Marie
JOURANDON Alain

BRANSLES

CASTELLAN Laurent
NEGRIER Florent

CHARENTREUX

KERLO Alexis
METAUT Alain

CHÂTEAU - LANDON

LAGILLE Valérie
VIEZZI Christelle
BAUDOIN Frédéric
PEREIRA Serge
SCHORTER Marie-Odile

CHENOU

MOUSSET Gérard
THOISON Pascal

EGREVILLE

POMMIER Pascal
LAURENT Nathalie
BASCHET Bruno

GIRONVILLE

WATTS Marian
JEANNOTIN Olivier

ICHY

PETIT Bernard
JACQUESSON Hervé

LA MADELEINE-SUR-LOING

HYEST Jean-Jacques
THILLOU Guy

LORREZ-LE-BOCAGE PRÉAUX

BOYER Yves
QUESTEL Marie-José

MAISONCELLES-EN-GÂTINAIS

GARLAND Maurice
VINTANEL Netty

MONDREVILLE

CHAUSSY Patrick
POITOU Sébastien

OBSONVILLE

BRIDET Hélène
COURTOIS Hervé

POLIGNY

GENEVIEVE Gérard
LEDUC Christine

SOUPPE-SUR-LOING

BABUT Pierre
CAMMARATA Gérard
POUJADE Jean-Yves
BEAUDON Marie-Laure
VAPPERAU Florence
CAPELLE Jean-Michel
REBOUCO Héléne
MARTIN Patrice
KAYSER DE SOUSA Patricia
VILETTE Nathalie

VAUX-SUR-LUNAIN

CHIANESE Vincent
LELU Patrick

VILLEBEON

PLÉ Fancis
MARCOIN Didier



> Les commissions

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Les commissions composées d'élus communautaires et de conseillers municipaux sont des groupes de travail chargés de faire des propositions au Bureau et Conseil Communautaires après avoir étudié amplement les différents dossiers qui leur sont soumis.

6 commissions thématiques :

La commission « Développement économique et Emploi »

La commission travaille :

- > À la promotion du développement économique local
- > Au soutien des entreprises du territoire et à la création d'emplois
- > À la mise en place de politiques visant à renforcer l'économie de la région

La commission « Développement touristique »

La commission travaille :

- > À la promotion et au développement du tourisme local
- > À la création et mise en valeur d'attraits touristiques
- > À l'élaboration de stratégies pour attirer les touristes sur le territoire

La commission « Aménagement de l'espace et environnement »

La commission travaille :

- > À la planification de l'aménagement du territoire
- > À la gestion et la préservation de l'environnement local
- > À la coordination des projets d'urbanisme et d'infrastructures

La commission « Petite enfance, enfance et jeunesse »

La commission travaille :

- > À la mise en place de services et structures
- > Au soutien à la jeunesse, l'éducation, et les activités liées à l'enfance
- > À la création de politiques pour l'amélioration des conditions de vie des familles sur le territoire

La commission « Mutualisation des moyens et services à la population »

La commission travaille :

- > À l'étude et la mise en œuvre de la mutualisation des ressources entre les communes membres
- > À l'amélioration de l'efficacité des services publics locaux
- > À l'optimisation des coûts et des moyens à disposition

La commission « Communication »

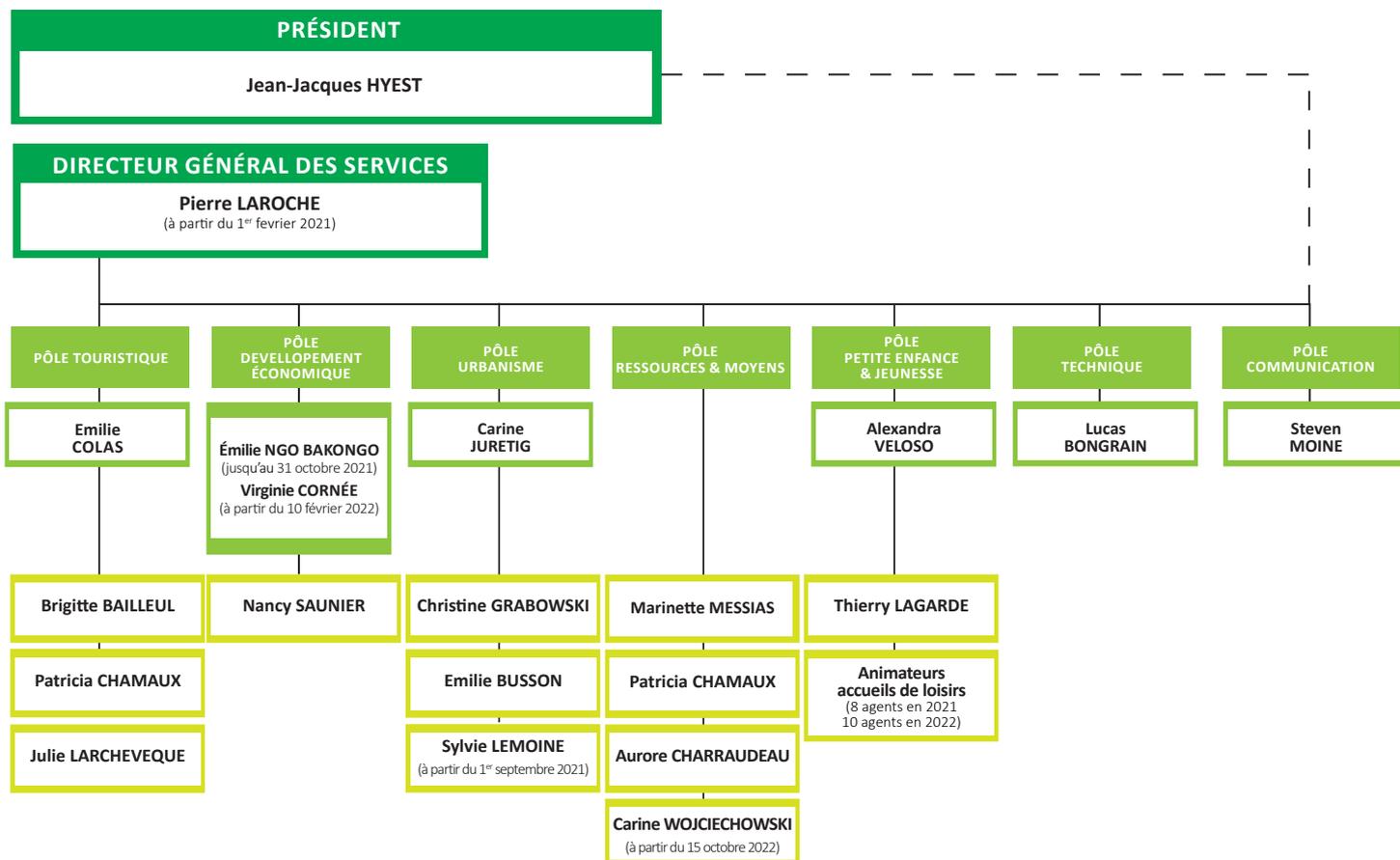
La commission travaille :

- > À la gestion de la communication de la communauté de communes
- > À la promotion des actions, projets et initiatives locales
- > À la diffusion d'informations auprès des citoyens





ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING



> Les missions de la communauté de communes

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

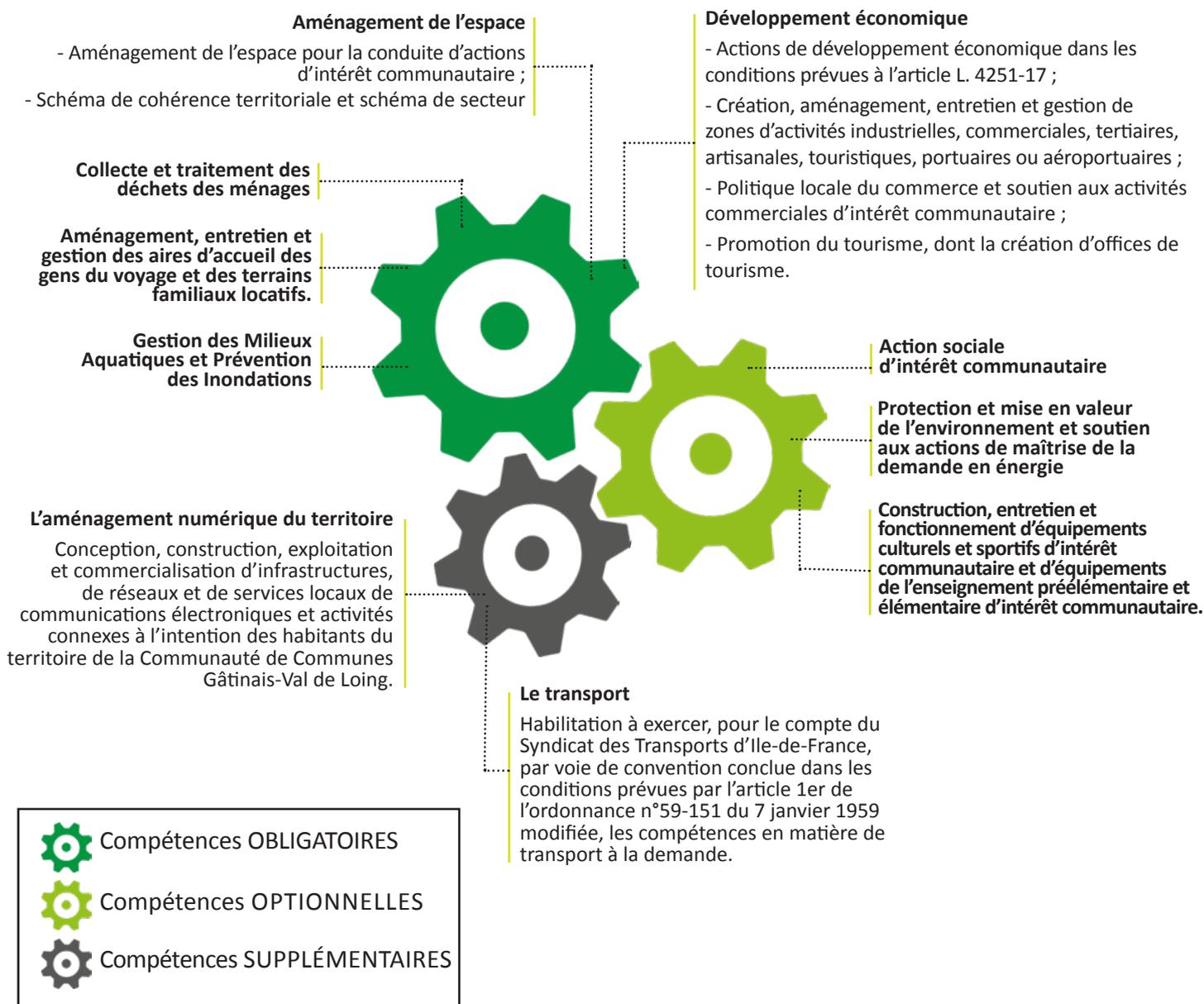


ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

La vocation de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing est de mettre en oeuvre un projet de développement communautaire, décliné en cinq objectifs complémentaires :

- > Favoriser le développement économique local afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire
- > Créer et renforcer l'identité territoriale de la communauté de communes en s'appuyant notamment sur son caractère rural
- > Favoriser et améliorer l'accès de l'ensemble des habitants aux services et équipements du territoire intercommunal
- > Préserver et mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie
- > Faciliter la mutualisation des moyens humains et matériels des communes-membres afin de rationaliser l'organisation territoriale.

Pour atteindre ces objectifs, la communauté est dotée de compétences qui lui ont été transférées par les communes et qui sont décrites dans ses statuts.



> Les finances en 2021

La communauté de communes est dotée d'un budget propre, voté chaque année par le conseil communautaire. En 2021, les dépenses réelles se sont élevées à **6 909 713.27 euros** et les recettes à **9 126 865.13 euros**.

> Dépenses

NATURE	MONTANT
Charges générales (fluides, dépenses courantes, entretien...)	334 706.28 €
Prestations de services	55 305.38 €
Charges de personnel	723 158.44 €
Dotations aux communes (compensation taxe professionnelle)	2 361 692.57 €
Contribution ordures ménagères	2 557 820.29 €
Frais financiers (remboursement de la dette)	116 671.78 €
Investissements	257 784.15 €
Déficit antérieur reporté investissement	124 910.05 €
Divers	377 664.33 €
TOTAL	6 909 713.27 €

> Recettes

NATURE	MONTANT
Services intercommunaux payants (ALSH Aufferville, ADGV)	24 873.47 €
Taxes et impôts (entreprises, ménages, déchets ménagers...)	5 234 366.00 €
Participations État	1 166 924.82 €
Participations Région	55 940.00 €
Participations Département	72 783.90 €
Autres organismes (CAF, ...)	12 074.06 €
Produits de gestion	51 541.70 €
Divers	43 965.37 €
FTVA	113 411.68 €
Excédent de fonction capitalisé investissement	142 624.45 €
Résultat antérieur reporté fonctionnement	2 208 359.68 €
TOTAL	9 126 865.13 €

> Les finances en 2022

La communauté de communes est dotée d'un budget propre, voté chaque année par le conseil communautaire. En 2022, les dépenses réelles se sont élevées à **6 930 027.89 euros** et les recettes à **9 046 000.90 euros**.

> Dépenses

NATURE	MONTANT
Charges générales (fluides, dépenses courantes, entretien...)	367 790.84 €
Prestations de services	33 052.17 €
Charges de personnel	871 369.10 €
Dotations aux communes (compensation taxe professionnelle)	2 361 692.57 €
Contribution ordures ménagères	2 436 467.86 €
Frais financiers (remboursement de la dette)	149 957.18 €
Investissements	362 281.38 €
Divers	347 416.79 €
TOTAL	6 930 027.89 €

> Recettes

NATURE	MONTANT
Services intercommunaux payants (ALSH Aufferville, ADGV)	13 618.79 €
Taxes et impôts (entreprises, ménages, déchets ménagers...)	5 360 196.00 €
Participations État	1 337 807.99 €
Participations Région	185.19 €
Participations Département	0 €
Produits de gestion	45 732.37 €
Divers	50 374.40 €
Résultat antérieur reporté investissement	135 917.60 €
FCTVA	20 991.36 €
Résultat antérieur reporté fonctionnement	2 081 177.20 €
TOTAL	9 046 000.90 €



> Les autres partenaires institutionnels techniques et financiers des communes

Seine-et-Marne Numérique (déploiement de la fibre sur le territoire)

Participation :

2021 = **18 328,00 €** 2022 = **18 600,00 €**

Dépenses d'investissement (fibre) :

2021 = **129 348,00 €** 2022 = **225 595,00 €**

EPAGE Bassin du Loing

Participation :

2021 = **56 072,00 €** 2022 = **55 717,00 €**

Initiative IDF :

Participation au Fonds Résilience :

2021 = **11 480,00 €** 2022 = **0 €**

Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne

Participation :

2021 = **5 710,50 €** 2022 = **6 643,00 €**

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Recettes :

2021 = **119 117,08 €** 2022 = **118 314,34 €**

Le GAL Sud Seine-et-Marne

Participation :

2021 = **2562,67 €** 2022 = **2594,19 €**



> Les moyens

> Ressources Humaines

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
 Reçu en préfecture le 21/12/2023
 Publié le 
 ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

EN CHIFFRES 2021-2022

4

mutations

M. Pierre LAROCHE au 01/02/2021
 M^{me} Joséphine AUDEBERT au 01/06/2021 (sortie)
 M^{me} Sylvie LEMOINE au 01/09/2021
 M^{me} Virginie CORNÉE au 10/02/2022

13

agents contractuels en 2021

Accueil de loisirs sans hébergement : 8
 Développement économique : 2
 Relais petite enfance : 1
 Office de tourisme : 2

9

agents contractuels en 2022

Accueil de loisirs sans hébergement : 7
 Développement économique : 1
 Office de tourisme : 1
 Service juridique : 1

41

formations suivies en 2021

au CNFPT en présentiel et distanciel

54

formations suivies en 2022

au CNFPT en présentiel et distanciel

8

avancements d'échelon
en 2022

Effectif au 31 décembre 2021 :

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DURÉE HEBDOMADAIRE
Filière administrative			
Attaché titulaire	A	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur territorial	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 17h30mn
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5	5 postes à 35 heures
Filière médico-sociale			
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35 heures
Filière animation			
Animateur territorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation territorial	C	6	6 postes saisonniers à 35 heures
Filière technique			
Agent technique territorial	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		22	



Effectif au 31 décembre 2022 :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

CADRES OU EMPLOIS	CATÉGORIE	EFFECTIF	DUR
Filière administrative			
Attaché principal	A	1	1 poste à 35 heures
Attaché	A	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Rédacteur territorial	B	1	1 poste à 21 heures
Rédacteur territorial	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint administratif	C	3	3 postes à 35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	2	2 postes à 35 heures
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 17H30 heures
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	5	5 postes à 35 heures
Filière médico-sociale			
Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	A	1	1 poste à 35 heures
Filière animation			
Animateur Territorial principal 1 ^{ère} classe	B	1	1 poste à 35 heures
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe non titulaire	C	5	5 postes permanents temps non complets
Adjoint d'animation territo- rial non titulaire	C	2	emplois saisonniers
Filière technique			
Agent technique territorial	C	1	1 poste à 35 heures
TOTAL		26	



MUTUALISATION EN 2021-2022

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mutualisation des moyens, la Communauté de communes a mis à disposition de ses communes membres :

- > un agent administratif et financier
- > un agent technique

Ces mises à disposition à titre onéreux font l'objet de conventions. Elles ont été mises en œuvre pour le remplacement ponctuel d'agents non présents dans les communes.

> Service administratif

99 jours (2021) - 91 jours (2022)

> Service technique

58 jours à Poligny (2021) - 4 jours à Poligny (2022)

12 jours à Arville (2021) - 8 jours à Arville (2022)

Recettes :

32 365,37 € (2021)

20 352,63 € (2022)

En bref :

Mouvements en 2021 :

- 1^{er} février, arrivée de M. Pierre LAROCHE, nouveau Directeur Général des Services, .
- 1^{er} juin, départ de M^{me} Joséphine AUDEBERT, agent administratif et touristique à l'office de tourisme de Souppes-sur-Loing. Cet agent était en disponibilité pour convenance personnelle depuis le 16 septembre 2018.
- 1^{er} octobre, arrivée de M^{me} Julie LARCHEVEQUE pour le remplacement de M^{me} Joséphine AUDEBERT à l'office de tourisme de Souppes-sur-Loing.
- 31 octobre, départ de M^{me} Emilie NGO BAKONGO, Responsable du développement économique et touristique.

Mouvements en 2022 :

- 10 février, arrivée de M^{me} Virginie CORNÉE au poste de Responsable du développement économique.
- 15 octobre, arrivée de M^{me} Carine WOJCIECHOWSKI au poste de Chargée de mission juridique.

> Locaux et véhicules

Le siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing est situé au **16 route de Souppes - 77570 Château-Landon**.

Ce local, constitué d'un rez-de chaussée et de 2 étages est ainsi réparti :

Rez-de-Chaussée : Espace CapG@t' avec open space, Service relais petite enfance, 1 espace repas, toilettes et local technique

1^{er} étage : 3 bureaux clos, 2 salles de réunions, salle du conseil, local technique, toilettes

2^{ème} étage : Services administratifs de la CCGVL composés du service juridique, communication, développement économique, urbanisme (2 bureaux), administration générale, service technique, direction. L'étage dispose également d'un espace repas et de toilettes.

La communauté de communes dispose de 3 véhicules achetés en 2011 (2 Renault Kangoo et 1 Renault Clio).



> Communication

Le service communication est en charge du site internet, des réseaux sociaux (Facebook et Instagram depuis août 2022) et de toute la communication institutionnelle faite auprès des habitants (magazine intercommunal, flyers...). Il accompagne également les différents services en interne avec des créations graphiques et des conseils pour une bonne visibilité de leurs actions, projets et réalisations sur différents médias : presse locale, radio, diffusion via les partenaires, site internet...

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Bersier
Levrault

LES CHIFFRES CLÉS EN 2021

- > **9 072** visites sur le site internet de la communauté de communes dont **6 264** visiteurs uniques
- > **12** articles parus dans la presse locale
- > **8** campagnes publicitaires payantes dans la presse locale



LES CHIFFRES CLÉS EN 2022

- > **8 899** visites sur le site internet de la communauté de communes dont **6 088** visiteurs uniques
- > **130** followers sur Facebook avec **58** publications
- > **68** abonnés sur Instagram avec **28** publications
- > **17** articles parus dans la presse locale
- > **8** campagnes publicitaires payantes dans la presse locale

> BUDGET 2021/2022

Les dépenses en communication ont été moins importantes en 2021 en raison de la crise sanitaire. Cette situation n'a pas permis de renouveler l'ensemble des documents et a limité les actions et les événements des différents services. Le retour à la normale s'est fait en 2022.

2021	
Parutions presse	9 373.56 €
Radio	2 628.00 €
Catalogues, imprimés et distribution	3 439.31 €
Objets publicitaires (Stylos, clés usb, tote bag...)	11 166.40 €
Site internet	165,60 €
TOTAL	16 772.87 €

2022	
Parutions presse	13 524.84 €
Radio	2 628.00 €
Catalogues, imprimés et distribution	11 481.21 €
Objets publicitaires (Stylos, clés usb, tote bag...)	11 650.20 €
Équipement informatique (ordinateur portable, licence logiciel)	4 890.42 €
Site internet	165,60 €
TOTAL	44 340.20 €



> Service juridique (création octobre 2022)

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



L'activité juridique au sein de la Communauté de communes Gâtinais Val-de-Loing a été initiée en octobre 2022. Il s'agit principalement d'une activité de conseil et d'information juridique, de nature non contentieuse.

Les missions sont de deux ordres :

- les consultations et informations juridiques gratuites au bénéfice des communes et leurs élus,
- l'accompagnement des différents pôles de la CCGVL au travers des questions juridiques que leurs activités soulèvent ainsi que dans la création de documents de nature juridique.

> Les missions au sein de la CCGVL

Ces missions variées débutent par une veille quotidienne spontanée pour l'ensemble des services de la CCGVL.

Ces derniers ont également accès au conseil juridique pour toute question relevant de leur activité. Les pôles les plus demandeurs sont :

- Le pôle « petite enfance, enfance, jeunesse » pour la création de leurs documents,
- Le pôle « développement économique » pour des questions approfondies et complexes,
- Le pôle « urbanisme » pour des questions relative à l'interprétation des différents documents d'urbanisme et des textes de loi applicables à la situation du pétitionnaire,
- La Direction des services pour des missions de recherche s'inscrivant dans un temps plus long.

Un recensement permanent de l'ensemble des conventions passées par les différents services de la CCGVL est mis en oeuvre. Il n'a pas pour vocation d'assurer un audit interne mais de connaître l'ensemble des obligations auxquelles la CCGVL est tenue et les contreparties qu'elle est en droit d'attendre. Il s'agit de la première pierre posée dans le cadre de la sécurisation de son activité interne.

> Les missions au bénéfice des communes

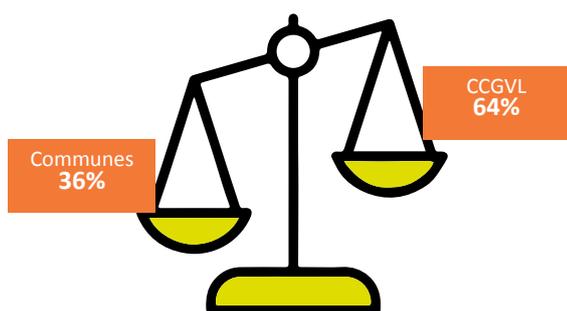
Les missions sont délivrées sur sollicitation directe des communes. Il y a peu de redondance, la banque juridique se crée progressivement et chaque nouvelle demande concerne généralement un sujet n'ayant pas encore été traité.

A terme, cette banque de donnée pourrait servir à assurer en parallèle un conseil juridique téléphonique plus efficace car plus rapide sur les questions non complexes. Il faut toutefois veiller dans ce contexte à ce que la banque de données soit mise à jour régulièrement, ce qui peut être un travail important, la législation et la jurisprudence évoluant assez vite notamment dans des thèmes récurrents comme l'urbanisme.

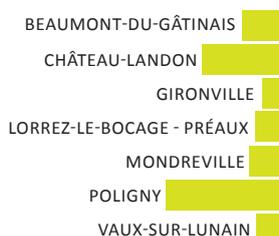
Les thèmes abordés sont constants et variés : conflits de voisinage, pouvoir de police du maire, constructions illégales, droit funéraire notamment sur la question de la rétrocession, les normes ICPE notamment en cas d'exploitation animale sur la commune, les procédures relatives aux arrêts interruptifs de travaux, aux amendes administratives et obligations de démolition depuis la loi « engagement et proximité » du 28 décembre 2019. Le photovoltaïque et l'éolien sont également des sujets qui posent question aux maires en termes de normes applicables avec la mise en place progressive de la loi « Climat et résilience ».

Les questions sont généralement posées par les services de la commune. Nous remarquons que certaines communes ne sollicitent jamais le service juridique tandis que d'autres le font désormais de manière assez régulière. Il est à noter que les services des communes posent systématiquement des questions assez complexes, résultant du fait qu'elles n'ont pas réussi à les solutionner elles-même

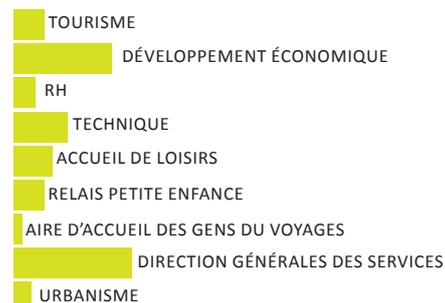
> Répartition de l'activité juridique du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022



> PAR COMMUNE



> PAR SERVICE



VIE PRATIQUE



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE





> Le Relais petite enfance (RPE) itinérant

Le RPE est un dispositif subventionné et agréé par la Caisse d'allocations familiales.

Les missions du RPE consistent en :

- l'organisation d'un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits tant pour les parents à la recherche d'un mode de garde individuel ou collectif que pour les professionnels de l'accueil à domicile et les candidats à l'agrément ;
- une offre d'un cadre de rencontres et d'échanges dans les pratiques professionnelles.

L'offre de service du RPE s'adresse ainsi à quatre publics différents :

Pour les parents avec :

- une mise à disposition de la liste des assistants maternels du territoire,
- une information sur les démarches administratives à accomplir,
- un soutien à la fonction d'employeur,
- des rencontres avec les assistants maternels et des professionnels extérieurs, lors de temps festifs ou de réflexion,
- des soirées thématiques animées par des professionnels.

Pour les assistants maternels avec :

- des temps de rencontres et d'échanges entre professionnels, avec les enfants accueillis, pour rompre l'isolement, faire connaissance, échanger,
- une information sur la réglementation du travail,
- un soutien à la fonction de salarié,
- des animations, des réunions thématiques ouvertes aux parents,
- une documentation variée, un prêt d'ouvrages,
- des rencontres avec les parents lors de temps festifs ou de réflexion,
- un accompagnement à la formation continue.

Pour les enfants avec :

- la possibilité de participer à des activités d'éveil et de développer leur socialisation dans un espace de jeu adapté et sécurisé sous la responsabilité de leur assistant maternel (Atelier d'éveil libre, éveil corporel, éveil musical et atelier bébé lecteur).

Pour les personnes souhaitant accueillir des enfants à leur domicile avec :

- une information sur la profession d'assistant maternel et les démarches liées à l'agrément.

Le Relais Assistants Maternels est devenu Relais petite enfance (RPE) en 2021

La réforme des modes d'accueil de la petite enfance relative aux services aux familles a donné lieu en août 2021 à la publication de quatre textes réglementaires :

- Les missions des Relais petite enfance (RPE, ex RAM)
- L'information des familles quant aux places en Établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Les modalités de transmission des disponibilités d'accueil à la CAF
- Les obligations déclaratives des assistants maternels.

Les missions restent inchangées.

Ces textes mettent désormais l'accent sur le caractère obligatoire d'informer les familles sur l'ensemble des modes de garde du territoire (déjà en pratique actuellement) et l'obligation aux assistants maternels de renseigner leurs disponibilités sur mon enfant.fr.

Le Relais petite enfance devra désormais se faire le relai de cette obligation.

Ce changement de nom a impliqué la modification de l'ensemble des outils de communication (triplique, site internet, documents internes...)



L'année 2021 au sein du RPE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



L'ensemble des ateliers du RPE est interrompu début 2021 en raison du contexte sanitaire et des recommandations ministérielles. Seul un atelier d'éveil libre est organisé, au sein de la communauté de communes, permettant à un petit nombre d'assistants maternels de pouvoir fréquenter le service avec les enfants jusqu'à la reprise le 14 septembre 2021.



2 ANIMATEURS

Thierry LAGARDE (70% de son temps de travail)
Alexandra VELOSO (100% de son temps de travail)

FORMATION

> Pas de formation en 2021, l'institut de formation IPERIA ayant suspendu toutes les formations en raison de la crise sanitaire.

SOIRÉE THÉMATIQUE / ÉVÈNEMENT

Une seule soirée thématique en raison de la crise sanitaire. Celles qui étaient programmées ont été reportées en 2022.

15 octobre : l'isolement des assistantes maternelles animée par Annaïg DOMIN, psychologue à l'espace culturel de Souppes-sur-Loing. (présence de 5 assistants maternels)

13 octobre : portes ouvertes à l'espace culturel de Souppes-sur-Loing (présence de 10 assistants maternels et 30 enfants)

15 décembre : Noël du RPE avec le spectacle de la cie « Fais pas çï, fais pas ça » au foyer rural de Château-Landon (présence d'environ 50 personnes)

BUDGET

Financement par la CAF dans le cadre de la prestation de service à hauteur de **43 889,74 €** et dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) à hauteur de **23 973,31 €** soit un total de **67 865,05 €**.

Les dépenses annuelles moyennes du RPE au titre du fonctionnement s'élèvent à **128 530,19 €**.

104 assistants maternels

24 ateliers «bébés-lecteurs»

(Beaumont-du-Gâtinais,
Château-Landon,
Bougligny, Égreville,
Lorrez-le-Bocage-Préaux)

79 ateliers d'éveil libre

(Beaumont-du-Gâtinais,
Château-Landon, Bougligny,
Souppes-sur-Loing, Égreville)



126 enfants ont participé aux ateliers du RPE

12 ateliers d'éveil corporel

(Beaumont-du-Gâtinais,
Château-Landon, Souppes-sur-Loing)

46 % des assistants maternels ont participé à un atelier du RPE

50 assistants maternels ont participé aux différentes actions du RPE



L'année 2022 au sein du RPE

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



Depuis la crise sanitaire, les parents employeurs privilégient le contact mailing ou par téléphone plutôt que physique. Ils semblent avoir acquis l'automatisme de la recherche d'informations à distance due à la crise sanitaire mais aussi parce que le site Pajemploi s'est modernisé et a facilité le travail du parent-employeur tant sur le volet déclaratif que contractuel (fin de contrat, simulateurs...).

Afin de répondre à ces sollicitations, les animateurs du RPE se sont appuyés sur la convention collective en vigueur mais aussi, sur les services du département afin d'accompagner au mieux les familles dans leurs questionnements autour de la crise sanitaire.

Ces sollicitations ont été réalisées le plus souvent par téléphone ou mail et ont généré des rendez-vous surtout pour les nouvelles familles. Les familles ayant déjà eu recours aux services du RPE reviennent solliciter celui-ci le plus souvent par mail.

Le format de la visio ayant été utilisé durant la crise sanitaire, celui-ci est aujourd'hui utilisé ponctuellement et semble être de plus en plus plébiscité par les familles.

Le RPE a également mis en place depuis quelques années, dans le cadre de ses portes ouvertes, un espace de job dating permettant la mise en relation entre l'offre d'assistants maternels, la demande et le besoin des futurs parents-employeurs.

2 ANIMATEURS

Thierry LAGARDE (70% de son temps de travail)
Alexandra VELOSO (100% de son temps de travail)

FORMATION

> Sauveteurs secouristes du travail les 17/09 et 24/09 à la CCGVL.
> « Comprendre les émotions de l'enfant » les 8/10 et 15/10 : 2 groupes ont été organisés. L'un à l'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing, l'autre à Égreville (présence de 14 assistants maternels à chaque session)

SOIRÉES THÉMATIQUES / ÉVÈNEMENTS

18 mars : « manger c'est se nourrir mais pas que » animée par Annaïg DOMIN, psychologue, à la CCGVL
10 juin : « l'apprentissage du vivre ensemble » animée par Sandra Chainay, psychologue, à la CCGVL
13 octobre : portes ouvertes à l'espace culturel V. Prudhomme (présence de 10 assistants maternels)
25 novembre : 1^{er} groupe de parole pour les assistants maternels à la CCGVL animé par Sandra Chainay, psychologue
7 décembre : Noël du RPE avec le spectacle de la cie « Fais pas çï, fais pas ça » au foyer rural de Château-Landon

BUDGET

Financement par la CAF dans le cadre de la prestation de service à hauteur de **45 404,23 €** et dans le cadre du Contrat enfance jeunesse (CEJ) à hauteur de **23 653 €** soit un total de **6 9057,23 €**.
Les dépenses annuelles moyennes du RPE au titre du fonctionnement s'élèvent à **106 264,23 €**.

1 NOUVEL ATELIER

> Atelier d'éveil musical, animé par Vincent BILON

30 ateliers d'éveil musical

(En itinérance sur Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Égreville, Souppes-sur-Loing)

85 assistants maternels

30 ateliers d'éveil corporel

(Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Souppes-sur-Loing)

60 ateliers «bébés-lecteurs»

(Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Bougligny, Égreville, Lorrez-le-Bocage-Préaux)



54 % des assistants maternels ont participé à un atelier du RPE

178 ateliers d'éveil libre

(Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Bougligny, Souppes-sur-Loing, Égreville)

117 enfants ont participé aux ateliers du RPE

43 assistants maternels

ont participé aux différentes actions du RPE



Les soirées thématiques du RPE en baisse

La fréquentation aux soirées thématiques a nettement diminué depuis la crise sanitaire. Un sondage a été réalisé auprès des assistants maternels et il en ressort que les assistants maternels ne souhaitent pas aller aux soirées thématiques le samedi. L'analyse de la pratique semble plus s'adapter au fonctionnement des assistants maternels et est donc le format qui remplace les soirées thématiques.

Les actions avec les partenaires et les communes du territoire :

- Avec la PMI de Nemours :

- Le 10 juin 2022 : soirée de prévention sur le thème du bébé secoué en partenariat avec la PMI
- Deux à trois fois par an dans le cadre du suivi des assistants maternels avec les puéricultrices de secteur de la PMI

Le RPE participe aux réunions de pré agrément en partenariat avec les puéricultrices de secteur de la PMI et représente à cette occasion l'ensemble des RPE du sud Seine-et-Marne (distribution de flyers, présentation d'un diaporama)

- Avec les communes :

A l'occasion des commissions qui permettent de présenter aux élus l'actualité du RPE. C'est également l'occasion d'y rappeler le discours à relayer aux familles en recherche d'un mode de garde qui se présenteraient en mairie ou des personnes candidates à l'agrément.

- Avec les 2 associations d'assistants maternels qui convient le RPE à leurs assemblées générales et aux actions durant l'année.

- Avec le réseau RPE du sud Seine-et-Marne : Participation des animateurs du RPE à un groupe d'analyse de la pratique (GAP), avec leurs collègues des RPE voisins.

- Avec le centre social « la Mosaïque » à Nemours dans le cadre du projet « bébé arrive, bébé est là » en partenariat avec la CAF, la PMI, la CPAM, les animateurs RPE du sud Seine-et-Marne.



> Les Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

La capacité d'accueil des **quatre** accueils de loisirs est la suivante :

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



Depuis 2014, les accueils de loisirs d'Aufferville, Beaumont-du-Gâtinais et de Lorrez-le-Bocage-Préaux sont ouverts sept semaines dans l'année, pendant les vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne.

L'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing est ouvert aux mêmes périodes durant quatorze semaines (deux semaines pendant les petites vacances, deux mois pendant l'été).

La communauté de communes a laissé la gestion des accueils de loisirs de Beaumont-du-Gâtinais, Lorrez-le-Bocage-Préaux et Souppes-sur-Loing aux communes qui sont chargées d'appliquer le projet éducatif, le règlement et la tarification communautaires.

La communauté de communes participe au financement du service à hauteur de **18 euros par enfant et par jour** réalisé (pour les enfants résidant sur le territoire ou dont un parent y travaille).

La dépense relative à cette délégation de gestion peut être évaluée entre **101 000 euros** (pour un taux de remplissage annuel moyen) et **145 000 euros**, au maximum. L'accueil de loisirs d'Aufferville est quant à lui géré directement par la CCGVL.

- En termes de recettes, la communauté perçoit une subvention de la CAF ainsi que des redevances des familles.
- Le déficit du service est évalué entre **25 000 et 30 000 euros**, selon le taux de remplissage.
- Ainsi, la dépense prévisionnelle de fonctionnement du service « Accueil de loisirs » est évaluée dans une fourchette de **130 000 euros à 170 000 euros**.

L'année 2021 au sein des ALSH

Les accueils de loisirs du territoire ont tous été sollicités pour accueillir les enfants et cela malgré la crise sanitaire, notamment durant les vacances de printemps, où seuls les enfants de familles prioritaires ont été accueillis au sein d'au moins une structure d'accueil.

Fréquentation des 4 accueils de loisirs

Un trentaine d'enfants par jour en moyenne ont été accueillis au sein de l'accueil de loisirs communautaire d'Aufferville. Une quinzaine d'enfants ont été accueillis à Beaumont-du-Gâtinais (l'accueil n'a pas pu ouvrir ces portes durant les vacances de printemps à cause du contexte sanitaire), une trentaine d'enfants à Lorrez-le-Bocage-Préaux (seul 12 enfants étaient présents durant les vacances de printemps) et enfin une quarantaine d'enfants à Souppes-sur-Loing (50% de la capacité d'accueil).

Actualisation des documents communautaires

Le groupe de travail s'est réuni durant 6 mois à raison d'une fois par mois, afin de réactualiser les documents communautaires : projet éducatif, règlement, dossier d'inscription.

Une restitution et présentation de ces documents ont été réalisées durant la commission enfance le 23 septembre 2021 puis présentées et validées ensuite par le conseil communautaire.

Réflexion autour de l'augmentation de la capacité d'accueil à Aufferville

Après avoir sollicité les services du département pour que la capacité initiale puisse être augmentée, et après quelques réflexions autour de ce sujet, il s'est avéré que quelques travaux étaient nécessaires notamment dans les sanitaires. Après réalisation des travaux, l'accueil de loisirs pourra accueillir 32 enfants.

Réunions de coordination

Des réunions de coordination sont impulsées par la communauté de communes et animées par le directeur de l'accueil de loisirs d'Aufferville. L'objectif de ces réunions est de travailler sur la préparation des périodes d'ouverture, échanger sur les pratiques professionnelles (méthodologie, difficultés, partage d'expériences), travailler sur la communication interne aux ALSH et l'harmoniser, organiser des formations à destination des animateurs, organiser des événements communs et enfin

centraliser les effectifs de l'année de chaque ALSH en vue de la participation comm

> 5 mai : réunion de coordination sur le projet éducatif communautaire en présence des directeurs des quatre accueils de loisirs du territoire.

> 21 mai : réunion de réseau avec les directeurs des quatre accueils de loisirs qui a permis de faire le point sur la période d'ouverture d'avril (accueil des familles dites prioritaires, statistiques...), d'évoquer celle à venir (projets, problématiques, recrutement ...) et de repenser la communication interne mais aussi celle à destination des familles.

> 23 juin : réunion de coordination sur le projet éducatif et sur le dossier d'inscription.

> 7 septembre : réunion de réseau ayant pour objectif de mettre en place une newsletter à destination de l'ensemble des familles du territoire fréquentant les accueils de loisirs en collaboration avec le service communication de la CCGVL.

> 8 septembre : réunion de coordination travail sur le remaniement du dossier d'inscription.

> 15 octobre : réunion de réseau pour évoquer la préparation de la période d'ouverture des vacances d'automne et la communication interne (planning d'activités des ALSH) et à destination des familles (descriptif du séjour).

> 16 novembre : réunion de réseau pour le bilan des vacances d'automne et la newsletter à diffuser aux familles.

Formation des animateurs

Dans le cadre communautaire, et en lien avec le travail de réseau des accueils de loisirs, des formations sont organisées pour l'ensemble des animateurs du territoire. Les thèmes sont choisis par les animateurs.

- 19 mars 2021 : thème « attachement et séparation »
- 4 juin 2021 : thème « attachement et séparation »
- 1 octobre 2021 : thème « repères, rythme et le jeu »
- 3 décembre 2021 : thème « repères, rythme et le jeu »

> ENFANTS ACCUEILLIS EN 2021

	AUFFERVILLE	BEAUMONT-DU-GÂTINAIS	LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX	SOUPPES-SUR-LOING
Nombre d'enfants journée réalisée	776	361	821	2 444
Nombre de jours d'accueil	31	32	31	69
Moyenne des enfants/jour	25	11	26	35
Nombre d'enfants différents	50	20	50	80
Enfants de moins de 6 ans	26	11	26	41
Enfants de plus de 6 ans	24	9	24	39

> FAMILLES

	AUFFERVILLE	BEAUMONT-DU-GÂTINAIS	LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX	SOUPPES-SUR-LOING
Familles du territoire	35	25	40	65
Familles extérieures au territoire mais travaillant sur le territoire	2	1	2	4
Familles extérieures au territoire	0	0	5	0

L'année 2022 au sein des ALSH

Fréquentation des 4 accueils de loisirs

L'accueil de loisirs d'Aufferville a accueilli 25 enfants en moyenne par jour. L'accueil de loisirs de Beaumont-du-Gâtinais a accueilli 12 enfants en moyenne par jour. L'accueil de Lorrez-le-Bocage-Préaux a accueilli 21 enfants en moyenne par jour. Enfin, l'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing a accueilli 48 enfants en moyenne par jour.

La fréquentation des accueils de loisirs a été plutôt basse en 2022. Cela peut s'expliquer pour différentes raisons :



- L'évolution du besoin des familles qui ne sollicitent plus ou très rarement l'accueil des enfants pendant les vacances scolaires et non plus tous les jours de la semaine. Chaque accueil de loisirs a accueilli presque deux fois plus d'enfants différents que la moyenne par jour.

- La capacité d'accueil concernant les enfants de moins de 6 ans est aussi un frein à l'accueil du plus grand nombre. Cette capacité d'accueil est différente pour chaque structure de part essentiellement la taille des locaux. De nombreuses familles n'ont pu inscrire leurs enfants faute de place pour les moins de 6 ans. Ces mêmes familles ont été contraintes de trouver d'autres solutions et ont même préféré ne pas inscrire l'aîné pour lequel il y avait de la place.

Réunions de coordination

- > 7 janvier : perspectives de travail, projets pour l'année et élaboration du calendrier des réunions de réseau.
- > 8 février : préparation des vacances d'hiver, point sur les inscriptions en cours.
- > 18 mars : bilan des vacances d'hiver, retour sur la programmation des activités, points sur les inscriptions réalisées et sur les difficultés rencontrées, newsletter.
- > 11 avril : préparation des vacances de printemps, travail sur le projet inter-centre.
- > 20 mai : bilan des vacances de printemps et du projet inter-centre, points sur les inscriptions réalisées et les difficultés rencontrées, newsletter.
- > 3 juin : préparation des vacances d'été, point sur les équipes et sur les recrutements en lien avec les effectifs prévisionnels, programmation des sorties et des projets d'activités.
- > 23 septembre : bilan des vacances d'été, projets et activités menés, newsletter, programmation des réunions de réseau de fin d'année.
- > 22 octobre : organisation des vacances d'automne, formation des animateurs, travail sur le projet d'inclusion.
- > 25 novembre : bilan des vacances d'automne, programmation des vacances 2023, choix des thématiques pour les formations des animateurs 2023.
- > 9 décembre : bilan annuel de travail, perspectives 2023 (formations, projets), programmation des réunions de réseau 2023.

Formation des animateurs

- 4 février 2022 : thème « L'enfant face à la mort »
- 3 juin 2022 : thème « L'enfant et son corps » (l'intimité et la pudeur)
- 23 septembre 2022 : thème « Les émotions de l'enfant »
- 2 décembre 2022 : thème « L'alimentation de l'enfant »

> ENFANTS ACCUEILLIS EN 2022

	AUFFERVILLE	BEAUMONT-DU-GÂTINAIS	LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX	SOUPPES-SUR-LOING
Nombre d'enfants journée réalisée	980	409	753	2 948
Nombre de jours d'accueil	39	34	35	61
Moyenne des enfants/jour	25	12	21	48
Enfants différents accueillis	32	17	49	118
Enfants de moins de 6 ans	12	8	21	32
Enfants de plus de 6 ans	20	9	28	86

> FAMILLES

	AUFFERVILLE	BEAUMONT-DU-GÂTINAIS	LORREZ-LE-BOCAGE-PRÉAUX	SOUPPES-SUR-LOING
Familles du territoire	51	32	48	672
Familles extérieures au territoire mais travaillant sur le territoire	0	1	2	5
Familles extérieures au territoire	0	0	4	0



	2021	2022
Thématique	<ul style="list-style-type: none"> > Cinéma > Fort Boyard > Halloween > Cirque : initiation aux arts du cirque avec mise en place d'un spectacle à Beaumont-du-Gâtinais > L'Art et la matière avec intervenante spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> > Initiation sportive > Cirque : initiation aux arts du cirque avec mise en place d'un spectacle à Aufferville. > Thématiques annuelles en fonction des saisons (Pâques ; halloween ...) > Nature > Far-west
Sorties	<ul style="list-style-type: none"> > Cinéma (Nemours) > Forest Arena (Cesson) > Nigloland (Dolancourt) > Guédelon (Treigny) > Domaine de Ciran (Ménestreau-en-Villette) > Château (Lorrez-le-Bocage-Préaux) > Parc du Moulin à Tan (Sens) > Base de loisirs (Bois-le-Roi) > Baby Land (Saint-Pierre-du-Perray) 	<ul style="list-style-type: none"> > Forêt (Larchant ; Paucourt) > Cinéma (Nemours) > Base de loisirs (Souppes ; Buthiers ; Bois-le-roi) > Accrobranche (Nemours) > Randonnée pédestre et à vélo > Piscines (Nemours ; Égreville) > Musées (Égreville ; Nemours) > Ferme pédagogique (Aufferville) > Châteaux (Nemours ; Fontainebleau) > Chapiparc (Piffonds) > Centre équestre (Bransles) > Parc Floral (Orléans)
Activités	<ul style="list-style-type: none"> > Spectacle Oncle Will > Piano bar > Sport avec l'intervenant « Sportigo » > Atelier cirque avec l'intervention des « Baladins des étoiles » 	<ul style="list-style-type: none"> > Inter-centre Olympiades > Ateliers créatifs > Jeux collectifs > Jeux individuels > Jeux sportifs (multisport adapté à l'âge et aux capacités des enfants)
Activité sportive communautaire		<ul style="list-style-type: none"> > Inter-centre à Souppes-sur-Loing avec la participation des quatre ALSH

Les rencontres inter-centre

Chaque année les accueils de loisirs du territoire représentés par chaque équipe ont décidé d'organiser une rencontre inter-centre permettant de rassembler tous les enfants du territoire. Pour 2022, cette rencontre a eu lieu le mercredi 4 avril à la base de loisirs de Souppes-sur-Loing sous la forme d'Olympiades sur le thème de la nature et d'une chasse au trésor.

Projet de financement du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en partenariat avec la commune de Souppes-sur-Loing

Dans le cadre de son projet Jeunesse, la commune de Souppes-sur-Loing a émis la volonté en août 2022 de dispenser les formations BAFA (générale et approfondissement) aux jeunes du territoire afin de leur en faciliter l'accès. La commune a souhaité partager le projet avec l'intercommunalité qui a participé selon les modalités suivantes :

Frais d'inscription :

- Coût Global de formation 435 €
- Aide financière de la CCGVL 170 € (uniquement pour les candidats domiciliés sur la CCGVL)
- Reste à charge du candidat 265 €

Les objectifs sont de permettre à des jeunes de financer à moindre coût leur BAFA, leur offrir une formation de proximité, créer du lien avec les jeunes du territoire et créer un vivier d'animateurs sur le territoire.

Bilan de cette action pour 2022 :

La formation s'est donc déroulée du 22 au 29 septembre 2022 dans les locaux de l'école élémentaire du centre à Souppes-sur-Loing. Vingt jeunes se sont inscrits dont neuf du territoire (4 de Château-Landon, 1 d'Égreville, 1 de Chaintreaux, 1 d'Ichy, 1 de Bransles et 1 de Souppes-sur-Loing). La participation de la Communauté de Communes s'élève à **1530 €**.

Quatorze jours de stage pratique sont à réaliser par les stagiaires au sein des structures d'accueil de loisirs du territoire. Ces stages ont été répartis sur les vacances de printemps et d'été. Un troisième et dernier stage « d'approfondissement » est prévu sur les vacances de printemps sur le thème « des jeux en plein air ».



Inclusion des enfants porteurs de handicap

Au cours du dernier trimestre 2022, une réflexion a débuté sur l'inclusion des enfants porteurs de handicap accueillis au sein des accueils de loisirs.

Souppes-sur-Loing a été précurseur en la matière, étant ville pilote avec ses classes Ulyss dédiées aux enfants porteurs de handicap.

En collaboration avec l'unité mobile de l'EPMS de Chancepoix et l'intervention d'éducatrices spécialisées, plusieurs actions d'analyse et de repérage ont été menées et cela afin d'améliorer l'accueil de ces enfants. Un diagnostic a aussi rapidement été élaboré afin de quantifier le nombre d'enfants accueillis.

Suite à cela, une réunion avec l'EPMS de Chancepoix, le 14 octobre 2022 a permis de mettre en évidence une recrudescence des cas et des difficultés à mettre en place cette notion d'inclusion.

Le travail de réseau avec les quatre accueils de loisirs et le travail précurseur de Souppes-sur-Loing ont permis une réflexion de travail et la mise en place de différentes actions :

- une évaluation de la situation par 2 éducatrices de l'EPMS de Chancepoix sur chaque ALSH
- un travail de sensibilisation des équipes sur chaque ALSH
- un travail et un accompagnement dans l'aménagement de l'espace
- des temps de formation organisés par la CCGVL et animés par une psychologue clinicienne (prévus en 2023)
- un protocole de fiche de saisine a été mis en place afin de communiquer avec l'EPMS de Chancepoix en cas de besoin et/ou d'intervention des éducatrices sur place
- travail sur l'évolution du projet éducatif qui sera finalisé prochainement
- la création d'un Projet d'accueil handicap (PAH) prêt à être partagé avec les familles concernées : rencontres et permanences individuelles avec les familles/évaluation de l'accueil

Ce travail amorcé en 2022, fera l'objet d'un travail plus riche en 2023 avec la réalisation d'un PAH et une proposition d'accueil plus adaptée et réfléchie pour les familles et les enfants porteurs de handicap.



Collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Pour des raisons de pertinence territoriale et de subsidiarité, la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing adhère à des syndicats mixtes auxquels elle délègue l'attribution de la collecte des déchets.

En matière « d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés », la CCGVL adhère à quatre syndicats mixtes qui assurent le service dans ses communes membres. Chaque année, la communauté verse une contribution budgétaire à ces syndicats, financée grâce à la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.



Syndicat mixte d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères (SMETOM) de la Vallée du Loing

2 045 000,89 € (2021) - 1 907 261,26 € (2022)



Syndicat intercommunal de la région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des ordures ménagères (SIRMOTOM)

266 580,03 € (2021) - 291 415,70 € (2022)



Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'arrondissement de Pithiviers (SITOMAP)

182 647,62 € (2021) - 188 536,90 € (2022)



Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères (SIRTOM) du Sud Francilien

63 616,75 € (2021) - 49 254 € (2022)

Aire d'accueil des gens du voyage

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



L'aire d'accueil des gens du voyage gérée par la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing se situe Rue du Lavoir au Hameau des Varennes à Souppes-sur-Loing.

CAPACITÉ D'ACCUEIL

Sur les 15 places de 75m², 6 familles sont sédentarisées sur l'aire.

38 personnes ont séjourné en 2021 (9 hommes, 11 femmes et 18 enfants) **et 25 personnes en 2022** (5 hommes, 7 femmes et 13 enfants).

6 familles maximum peuvent être accueillies puisque l'aire ne dispose que de 6 WC et 3 douches.

Travaux :

Les principaux travaux effectués sont des réparations diverses de serrurerie, plomberie et électricité, dératissage et curage du système d'assainissement. Des poteaux électriques ont été changés et sécurisés en 2021 à la suite d'une mini tempête.



MODALITÉS DE GESTION ET DE GARDIENNAGE

Le gestionnaire assure les entrées et les sorties des caravanes, ainsi que la perception des redevances et la gestion des différents travaux effectués sur le site. Il n'y a pas de présence quotidienne mais le gestionnaire assure un passage plusieurs fois par semaine. Aucune astreinte n'est assurée le week-end.

En contrepartie de la mise à disposition d'un emplacement, chaque famille verse une caution de **96,00 €**.

La redevance est de **3,20 €** par jour et par emplacement. Chaque famille s'acquitte de leur consommation d'eau (**2,55 € le m³**) et d'électricité (**0,15 € le kWh**).

RECETTES & DÉPENSES 2021 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES

RECETTES	
Droits d'occupation	6 364,80 €
Eau	885,49 €
EDF	1 254,53 €
Subvention CAF (ALT)	22 986,99 €
TOTAL RECETTES	31 491,81 €

DÉPENSES	
EDF	17 408,02 €
SAUR	2 168,05 €
Subvention GIP	3 807 €
Travaux divers	13 258,66 €
Divers (sacs Brinks)	102,00 €
TOTAL DÉPENSES	36 743,73 €

RECETTES & DÉPENSES 2022 DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGES

RECETTES	
Droits d'occupation	7008 €
Eau	1 219,43 €
EDF	1 528,41 €
Subvention CAF (ALT)	16 227,38 €
TOTAL RECETTES	25 983,22 €

DÉPENSES	
EDF	17 097,76 €
SAUR	4 008,05 €
Subvention GIP	3 796 €
Travaux divers	2 307,17 €
TOTAL DÉPENSES	27 208,98 €

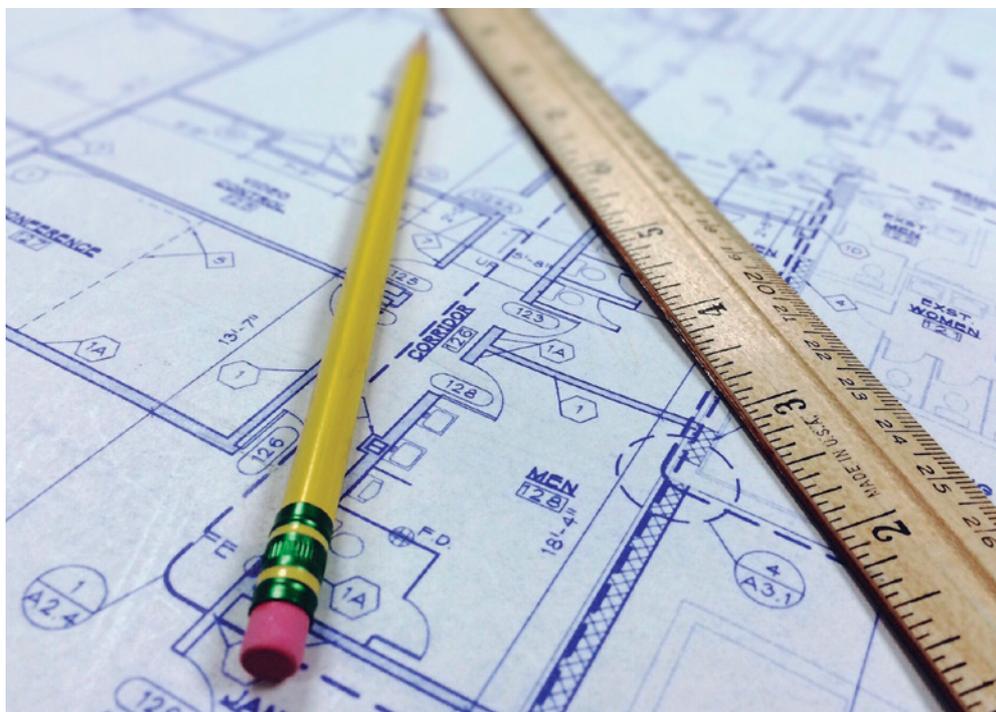


Le service communautaire « Autorisations du droit des sols » (ADS), en fonction depuis le **1^{er} juillet 2016**, assure l’instruction des autorisations d’urbanisme pour les communes. Toutefois, le maire de chaque commune reste le seul compétent pour délivrer ou non les autorisations et actes relatifs à l’occupation des sols.

LES MISSIONS DU SERVICE :

Le service assure un conseil et une aide aux communes sur les étapes de la procédure d’instruction, d’une demande d’autorisation d’urbanisme, ainsi que sur l’outil-métier mis à disposition.

Le service ADS propose également aux communes des modèles de courriers pendant la phase d’instruction (demande de pièces complémentaires, consultations des services...) et enfin sa mission est de proposer une décision au maire.

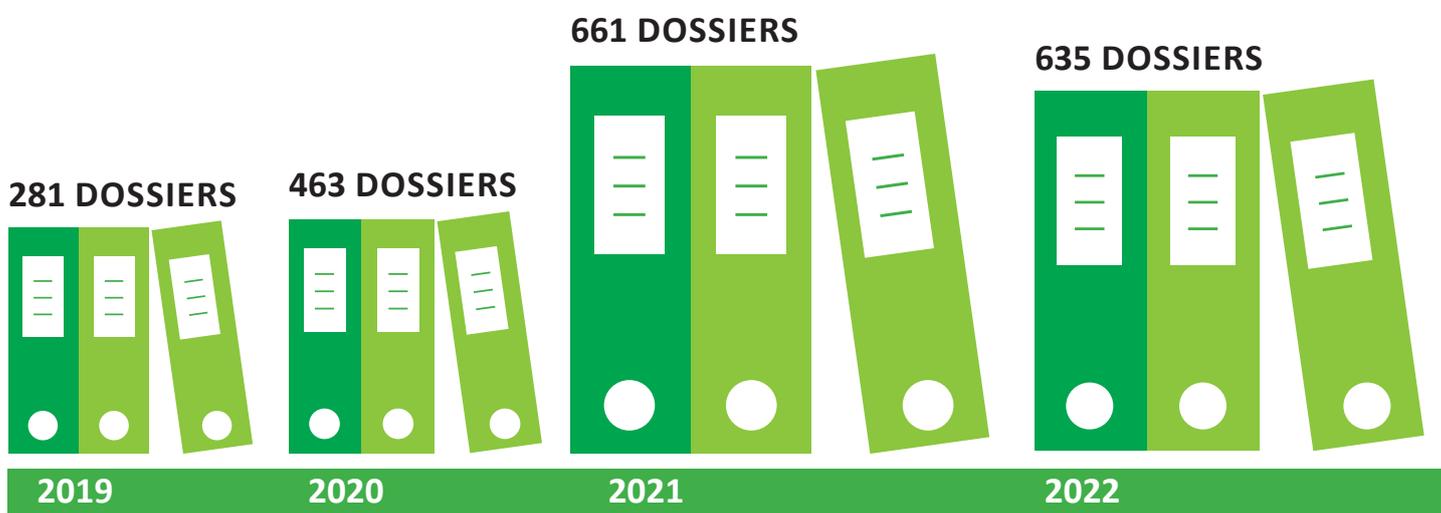


La commune reste l’interlocuteur privilégié des administrés.

Les demandes d’autorisations d’urbanisme sont à déposer ou adresser à la mairie du lieu des travaux ou via le guichet unique (<https://ccgv177.geosphere.fr/portailccs>).

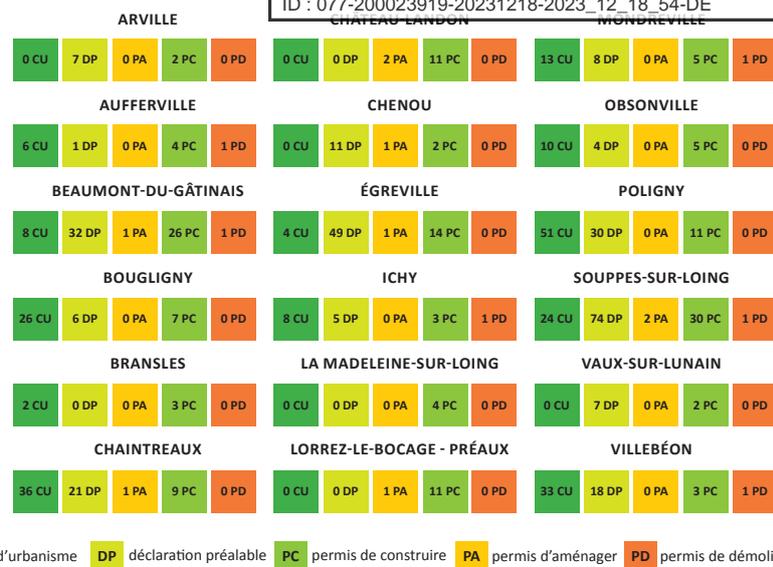
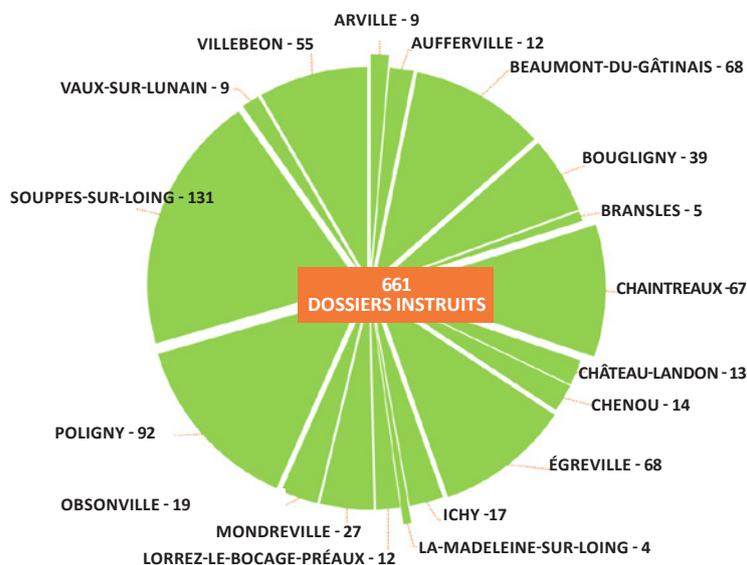
> ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS INSTRUITS UNIQUEMENT PAR LE SERVICE DE 2019 À 2022

Nota : selon les conventions, certains types de dossiers sont instruits par les communes.

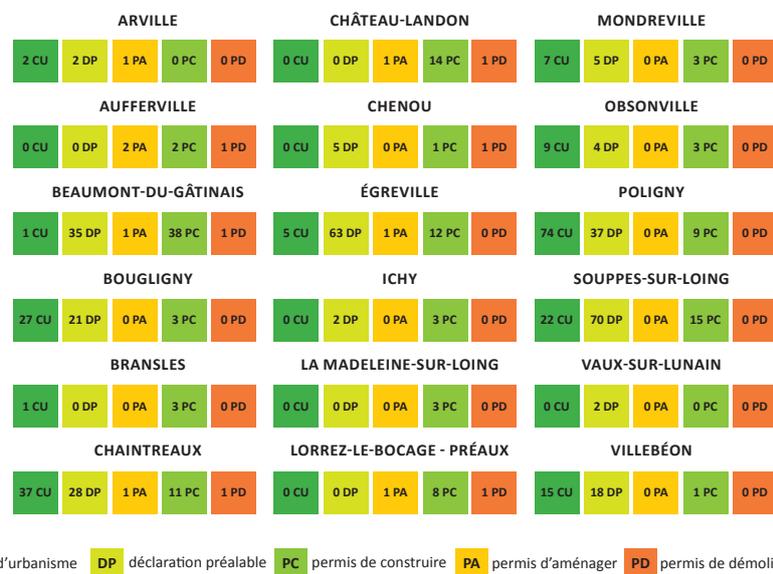
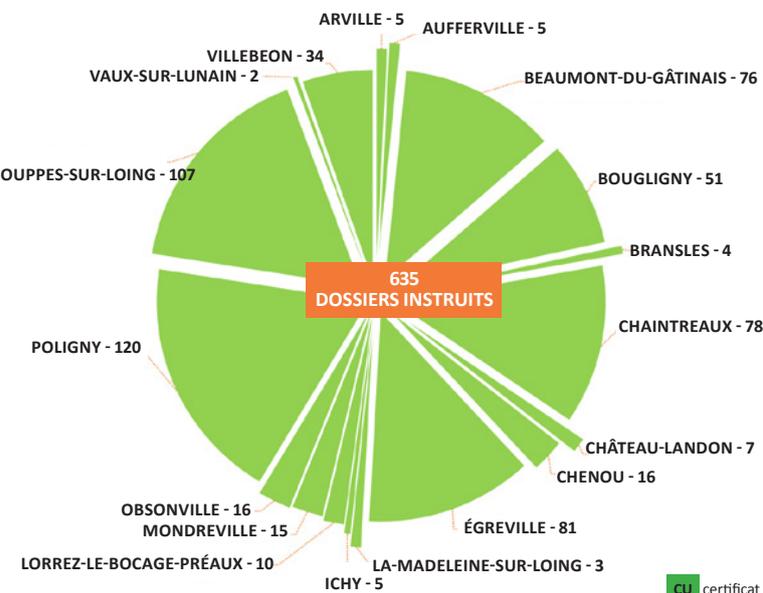


> RÉPARTITION DU NOMBRE ET DU TYPE DE DOSSIERS INSTRUITS PAR COM

Envoyé en préfecture le 21/12/2023
 Reçu en préfecture le 21/12/2023
 Publié le
 ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



> RÉPARTITION DU NOMBRE ET DU TYPE DE DOSSIERS INSTRUITS PAR COMMUNES POUR 2022



> PASSAGE À LA DÉMATÉRIALISATION

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes ont l'obligation de mettre en œuvre, à l'attention des demandeurs d'autorisations d'urbanisme, la Saisine par voie électronique (SVE). La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a donc mis en place ce service et communiqué sur son usage via son site internet et un flyer déposé dans chaque mairie du territoire.

Pour l'année 2022, **70 dossiers** toutes demandes confondues, ont été déposés via la plateforme.

Gâtinais Val-de-Loing
Communauté de Communes

#URBANISME

Travaux d'aménagement, de rénovation et de construction...

Toutes mes démarches **EN LIGNE!**
Simple, sécurisé, rapide et accessible à tous

Communauté de Communes GÂTINAIS VAL-DE-LOING
16, route de Souppes
77570 Château-Landon

01 64 29 20 49
@ccgvlrccgvl77

INVESTIR & ENTREPRENDRE



Envoyé en préfecture le 21/12/2023
Reçu en préfecture le 21/12/2023
Publié le
ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



La communauté de communes exerce de plein droit la compétence suivante :

«actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire»

L'action économique de la CCGVL s'articule autour de plusieurs pôles tels que l'aménagement et la gestion de zones d'activités économiques de qualité visant à conforter le tissu économique local et a attiré de nouvelles entreprises ainsi que le soutien et l'accompagnement à la création d'entreprises.

OBJECTIF DU SERVICE

Être l'interlocuteur des entreprises présentes et de celles qui désirent s'implanter sur les 20 communes de la communauté de communes.

ARRIVÉE D'UNE NOUVELLE RESPONSABLE AU SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

À la suite du départ de l'ancienne responsable de service en octobre 2021, une nouvelle responsable a intégré la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 10 février 2022. Spécialisée en développement économique territorial depuis 20 ans et diplômée d'un Master en économie de l'aménagement et du développement, elle apporte son savoir-faire et ses compétences au territoire.

Ses missions principales sont :

- participer à l'attractivité du territoire
- accompagner la création ou le développement des entreprises
- gérer les zones d'activités communautaires
- gérer l'espace de co-working C@p Gat'
- participer au suivi du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et des Plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes membres concernant la partie économique

Dès son arrivée, la responsable du service a rencontré les acteurs économiques du territoire et a pu établir une feuille de route validée par les élus. Cette feuille de route permettra notamment l'aménagement et la commercialisation de la ZAC du Bois des Places à Égreville, la requalification des ZAE existantes, le développement de l'espace d'accueil professionnel C@pGât' et l'animation du tissu économique local.

MISE EN PLACE D'UNE BOURSE AUX LOCAUX

La bourse aux locaux a été mise en place en avril 2022 et a pour but de faciliter l'implantation d'entreprises à la recherche de locaux en proposant une liste de locaux d'activités (bureaux, entrepôts, locaux commerciaux, terrains ...) à vendre ou à louer, recensés sur nos 20 communes.

Cette bourse aux locaux permet également aux annonceurs de trouver des acquéreurs ou locataires plus aisément grâce à une mise en relation facilitée.

DOSSIERS AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le service développement économique suit un certain nombre de dossiers liés à l'aménagement du territoire :

le Schéma directeur de la région d'Ile-de-France (SDRIF-E) qui est un document de planification visant à maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace en Ile-de-France, le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire, le programme «Petites villes de demain» qui vise à améliorer la qualité de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours et l'aménagement de la zone d'activité VAL-DE-LOING 2.

BOURSE AUX LOCAUX

Vous êtes à la recherche d'un terrain, d'un local d'activité, de bureaux, d'un entrepôt ou d'un local commercial ?

Vous souhaitez connaître les disponibilités immobilières et foncières sur le territoire ?

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing facilite votre implantation sur le territoire !

**TERRAINS / LOCAUX
À VENDRE / À LOUER**

www.ccgvl77.fr
ou Contactez le
01 82 34 00 41

Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing
16 route de Souppes - 77570 Château-Landon
☎ 01 84 29 20 45 @economie@ccgvl77.fr

Gâtinais Val-de-Loing
Communauté de Communes



FAVORISER L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

Le 20 mai 2022, en partenariat avec le Pôle Emploi de Nemours et la Mission Locale de la Seine et du Loing, le service de développement économique de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loire a organisé une journée consacrée à l'emploi « **Objectif emploi** » au siège de la communauté de communes.

L'objectif de cette initiative est de favoriser les rencontres entre les entreprises locales qui recrutent et les candidats afin de faciliter l'accès à l'emploi.

Cette idée a émergé face à plusieurs constats liés aux difficultés de recrutements que peuvent rencontrer les entreprises locales, au nombre de demandeurs d'emploi toujours en augmentation (notamment chez les 15-24 ans), aux secteurs et métiers en tension (industrie, santé, transport, logistique...) et au fait que le territoire soit fléché en Zone de reconquête économique (ZRE) par la Région Île-de-France.



29 exposants
+ de 300 offres d'emplois à pourvoir
200 visiteurs

Au cours de cette journée, une trentaine de stands individuels d'entreprises, des ateliers et animations, ainsi que des espaces partenaires ont été installés proposant plus de 300 offres à pourvoir.

Dès l'ouverture, le parking du siège était déjà saturé confirmant la fréquentation accrue. En effet, ce sont 200 visiteurs qui se sont relayés tout au long de cette journée.

Cette organisation leur a permis de rencontrer un maximum d'acteurs de l'emploi en une seule journée dans une ambiance moins solennelle que celle d'un entretien d'embauche, une première prise de contact en direct pour remettre un curriculum vitae en main propre.

Un succès qui confirme la nécessité de ce type d'évènement qui sera reconduit.

BILAN 2021 :

- > 1 embauche en CDD pour APE
- > 1 contrat intérim chez Eurokera
- > 3 intérim réguliers chez Sogaplast
- > 4 personnes en CDD chez Auchan

L'ESPACE D'ACCUEIL PROFESSIONNEL C@PGAT'

L'espace d'accueil professionnel C@pGât fonctionne depuis 2020 sur réservation. L'année 2022 avec 9 personnes ayant fréquemment régulièrement les locaux au cours de l'année. Les principaux motifs de réservation sont la recherche d'un lieu équipé pour dispenser des formations, l'utilisation des écrans dynamiques pour la visio-conférence, le souhait de pallier les difficultés de connexion rencontrées à domicile ou encore la volonté de profiter de la sérénité des locaux.

La notion de service ainsi que l'accès autonome au bâtiment sont des demandes qui reviennent très régulièrement. Certaines réservations n'aboutissent pas en raison de ce manque de flexibilité.

Les objectifs de cette année ont été de travailler sur la mise en place d'un nouveau règlement intérieur, de nouvelles autorisations d'occupation du domaine public et de nouveaux tarifs (réservation possible à l'heure, à la demi-journée, un tarif préférentiel pour les demandeurs d'emplois, seniors et étudiants ainsi qu'un tarif tremplin pour les créateurs ou repreneurs d'entreprises).

Les locaux ont également été équipés de casiers et des aménagements décoratifs ont été effectués. Une bibliothèque et un point presse ont été mis à disposition des usagers.

Un accord de la Commission permanente (CP) régionale du 10/11/2022 a accordé une subvention de 64 500 € (en contrepartie 2 stagiaires et alternants) pour répondre aux objectifs suivants et développer l'espace.

Nouveaux objectifs 2023 :

- - offrir des conditions de travail de qualité
- - créer une ambiance conviviale et propice aux échanges professionnels (communauté)
- - dynamiser le tissu économique
- - proposer une solution alternative aux organisations traditionnelles de travail
- - relancer l'activité de l'espace / le moderniser

PORTES OUVERTES C@PGÂT'

Des portes ouvertes ont été organisées les 14 et 15 octobre 2022. À cette occasion un essai d'une demi-journée dans l'espace de co-working a été offert à chaque visiteur afin de promouvoir le lieu. 13 visiteurs ont été intéressés par les locaux.



Salarié, créateur, chef d'entreprise, visitez nos locaux et récupérez votre bon d'essai **gratuit** pour profiter de votre espace de coworking !

ENTRÉE GRATUITE

PORTES OUVERTES

▶ **VENDREDI 14 OCTOBRE 2022**
de 9h à 17h

▶ **SAMEDI 15 OCTOBRE 2022**
de 9h à 13h

Siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing
16, route de Souppes - 77570 Château-Landon
☎ 01 64 29 20 48 @economie@ccgv177.fr



ANIMATION ÉCONOMIQUE / PARTENARIATS

Deux conventions avec les chambres consulaires ont été signées en 2022 dans le but de développer l'animation économique sur le territoire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



La première convention signée en janvier avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne a pour objectifs :

- la mise en place de réunions d'animation du territoire et de permanences dans les locaux de la CCGVL.
- l'accompagnement des entreprises grâce aux abonnements Pass CMA liberté leur permettant de bénéficier de conseils personnalisés et de formations.
- l'accompagnement à la transmission d'entreprise.
- la mise à jour du fichier des entreprises artisanales.

Bilan pour 2022 : 10 PASS, 3 accompagnements à la transmission-reprise et 1 mise à jour de fichier.

La deuxième convention signée en avril avec la Chambre d'agriculture a pour objectifs :

- la réalisation d'un questionnaire et entretiens avec les agriculteurs du territoire pour identifier leurs besoins et déceler les sujets prioritaires.
- l'organisation d'une permanence sur les sujets de l'installation et la transmission par la Chambre d'agriculture régionale d'Île-de-France (CARIDF) dans les locaux de la CCGVL.
- la rencontre des agriculteurs lors de visites d'exploitations avec les élus de la CCGVL.
- la réalisation des portraits d'agriculteurs du territoire pour les points communication.
- la communication sur le monde agricole et le métier d'agriculteur à l'aide de fiches pédagogiques et l'organisation des rencontres périodiques avec les agriculteurs du territoire sur des thématiques définies.

> Mise en place des rendez-vous mensuels de l'entrepreneuriat et de la croissance à compter de septembre 2022

Le service a mis en place des permanences mensuelles en partenariat avec les chambres consulaires de Seine-et-Marne et le Réseau Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne. Le but de ces permanences est de proposer un accompagnement à la création ou reprise d'entreprises.



> Les rencontres économiques

Plusieurs rencontres économiques ont été instaurées sur le territoire pour permettre aux entrepreneurs de se faire connaître, de rencontrer d'autres entrepreneurs, de s'informer et d'échanger, de trouver des réponses aux problèmes évoqués et apporter des solutions.

Une rencontre économique a eu lieu le jeudi 29 septembre sur le thème de la communication digitale et les réseaux sociaux.



> Animations dans le cadre de la Semaine de l'Industrie

Dans le cadre de la «Semaine de l'industrie», deux visites de la Fonderie ROGER situées à Égreville ont été organisées avec les collégiens de Souppes-sur-Loing puis avec les partenaires et entreprises du territoire.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



21-27 NOVEMBRE 2022 LA SEMAINE DE L'INDUSTRIE



Nevzat BUDAK
Dirigeant chez Fonderie ROGER



Jean-Jacques HYEST
Président de la Communauté de Communes
Gâtinais Val-de-Loing

ont le plaisir de vous convier à la
VISITE DE LA FONDERIE ROGER

MARDI 6 DÉCEMBRE 2022 DE 10H À 12H

Adresse : 51, Rue de la Poterne - 77620 ÉGREVILLE

Visite **uniquement** sur
inscription à

economie@ccgvl77.fr ou 01 64 29 20 48

INVITATION

*Agir pour
une industrie
d'avenir*

> Constitution d'un club des entrepreneurs Sud 77 : le CES77

Sous l'impulsion du service développement économique, un réseau de chefs d'entreprises a été lancé sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing depuis le 16 décembre 2022. Ce réseau de proximité porté et animé par la collectivité a pour but de permettre l'échange entre dirigeants, rompre l'isolement, apprendre et progresser, développer son business ou encore se faire connaître.



> Mise en place des portraits d'entrepreneurs

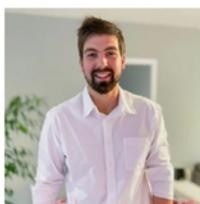
Régulièrement, des entrepreneurs du territoire sont mis à l'honneur et interrogés afin de les valoriser, les promouvoir et féliciter leur engagement.

Ces portraits d'entrepreneurs, basés sur l'humain, présentent les entreprises à travers les hommes et les femmes qui les dirigent et qui font rayonner le territoire. Ils sont diffusés sur le site internet de la CCGVL.



La CCGVL Sortir & découvrir Vie pratique Investir & entreprendre Portraits d'entrepreneurs

PORTRAITS D'ENTREPRENEURS



**MATHIEU
MAISONNIAL**

Président de la société "Le
Mouchoir Français"

[LIRE PLUS](#)



DIMITRI FROT

Compagnon du devoir
Gérant de l'entreprise FROT
CHARPENTE

[LIRE PLUS](#)



**PHILIPPE
TORRES**

Directeur de la SICA GÂTINAISE de
déshydratation

[LIRE PLUS](#)



> Partenariats

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



Deux partenariats se sont poursuivis en 2022 pour accompagner les entrepreneurs Initiative Melun Val de Seine et Sud Seine-et-Marne et l'autre avec le GAL Sud 77.

Le **Réseau Initiative Melun Val-de-Seine et Sud Seine-et-Marne** est le 1^{er} réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise.

L'adhésion au réseau a coûté **6 643 €** soit **0.35 € par habitant en 2022**.

Quatre prêts d'honneur ont été accordés par le Réseau Initiative Melun Val de Seine & Sud Seine-et-Marne pour aider à créer ou reprendre une entreprise sur le territoire en 2022. Ces prêts d'honneur sont accordés sans intérêt ni garantie personnelle.

Un prêt de **8 000 €** a été accordé au restaurant Casa dos Frangos à Égreville.

Un prêt de **7 000 €** a été accordé au salon de coiffure Nathalie Ballet à Lorrez-Le-Bocage-Préaux.

Un prêt de **5 000 €** a été accordé au Food Truck Gauffrez-vous à Lorrez-Le-Bocage-Préaux.

Enfin, un prêt de **7 000 €** a été accordé à la boulangerie SARL Dejardin DELEMARRE à Beaumont-du-Gâtinais.



L'adhésion **GAL Sud 77** offre la possibilité de profiter du programme LEADER qui est un dispositif européen dont l'objectif est de soutenir financièrement des projets pilotes en milieu rural.

Pour une période allant de 2016 à 2022, le Sud 77 a obtenu une enveloppe de plus d'un million d'euros.



Quatre projets ont été soutenus et subventionnés par le fond LEADER de 2016 à 2022 :

- le festival de la Douve Blanche à Égreville

- Coût total : 29 381 €
- Subvention Leader : 4 133,93 €
- Région Ile-de-France: 1 836,33 €

- le projet de vélos à assistance électrique et signalétique touristique à Château-Landon

La communauté de communes du Gâtinais Val-de-Loing a souhaité mettre à disposition des vélos à assistance électrique ainsi que des bornes dans 4 communes : Château-Landon, Souppes-sur-Loing, Beaumont-du-Gâtinais et Égreville afin de développer l'offre touristique et la mobilité douce du territoire. En parallèle, la CCGVL a souhaité également mettre en place un circuit avec une signalétique sur Château-Landon pour valoriser son patrimoine historique.

- Coût : 151 440 €
- Subvention Feader prévisionnel: 29 203,99 €

- la création d'un atelier poules pondeuses sur une exploitation céréalière à la ferme des Galaches

- Coût total : 29 849€ (2017) + 128 280€ (2019) = 158 129 €
- Subvention Leader : 8 954€ (2017) + 37 054€ (2019) = 46 008 €
- Région Ile-de-France : 31 625€

- la modernisation du Moulin de Matignon à Château-Landon

> Financement du projet 1

- Coût total : 22 497 €
- Subvention Leader : 4 912,20 €
- Région Ile-de-France: 3 599,60 €

> Financement du projet 2

- Coût total : 207 607,45 €
- Montant Feader prévisionnel: 49 825,78 €
- Région Ile-de-France: 33 217,19 €





COMMUNICATION

En lien avec le service communication plusieurs outils de communication ont été publiés ou renouvelés. Un dépliant trois volets présentant le service développement économique, un dépliant trois volets présentant l'espace d'accueil professionnel C@pGât', une nouvelle arborescence du site internet pour la partie développement économique et le déploiement des réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn avec une page dédiée et gérée par le service).

ENTREPRENEURS & PORTEURS DE PROJETS

Vous souhaitez :

- Créer ou reprendre une entreprise ?
- Développer vos activités (investissements, recrutements) ?
- Implanter votre activité sur notre territoire (recherche de terrain ou local d'activités) ?
- Trouver des financements et en savoir plus sur les dispositifs de subventions ?
- Échanger, être conseillé ?
- Des idées ? des réponses à vos difficultés ?

LE SERVICE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE vous accompagne...

Le service développement économique de la Communauté de Communes Gatinais Val-de-Loing vous accompagne quels que soient votre activité ou votre stade de développement !

CONTACT :
Service développement économique
Par mail : economie@ccgv17.fr
Ou par téléphone : 01.64.29.20.48

ZAC DU BOIS DES PLACES à Égreville

Au cœur du Gatinais, Val-de-Loing
À 20 min de Nemours et de l'échangeur de l'A6

TERRAINS À VENDRE

- 24 hectares de ZA dont 11 hectares disponibles à la commercialisation
- 42 lots à partir de 1500m²
- Vocation : artisanat, tertiaire, petite industrie
- Déjà 10 entreprises implantées !

Communauté de communes GATINAIS VAL-DE-LOING
16 route de Souppes
77570 Château-Landon
01 64 29 20 48
@ccgv17

Dépliant 3 volets présentant le service développement économique
> 2 000 exemplaires
Diffusion en mairie et au siège de la CCGVL

Dépliant 3 volets présentant l'espace d'accueil professionnel
> 500 exemplaires
Diffusion en mairie et au siège de la CCGVL

#Des tarifs accessibles & adaptés à vos besoins !

- GRANDE SALLE** disponible 250 j/an
100€ / jour
70€ la 1/2 journée
100 m²
- PETITE SALLE** disponible 250 j/an
30€ / jour
20€ la 1/2 journée
15 m²
- OPEN SPACE** disponible 250 j/an
15€ / jour
10€ la 1/2 journée
150€ / mois
- BUREAUX INDIVIDUELS CLOS** disponible 250 j/an
30€ / jour
20€ la 1/2 journée
20m2 - 3 bureaux
400€ / mois
- 25€ / jour
15€ la 1/2 journée
15m2 - 2 bureaux
300€ / mois
- 20€ / jour
15€ la 1/2 journée
10m2 - 1 bureau
200€ / mois

#Un espace au plus près de chez vous !

- Accessible par la D207
- Proche transilien ligne R
- 15' de l'A6 et l'A77
- Parc arboré de 1 ha

Accès du **du lundi au vendredi**
9h00 à 17h30

PARKING GRATUIT

Communauté de communes GATINAIS VAL-DE-LOING
16 route de Souppes
77570 Château-Landon
01 64 29 20 48
01 64 78 35 49
@ccgv17



■ SORTIR & DÉCOUVRIR



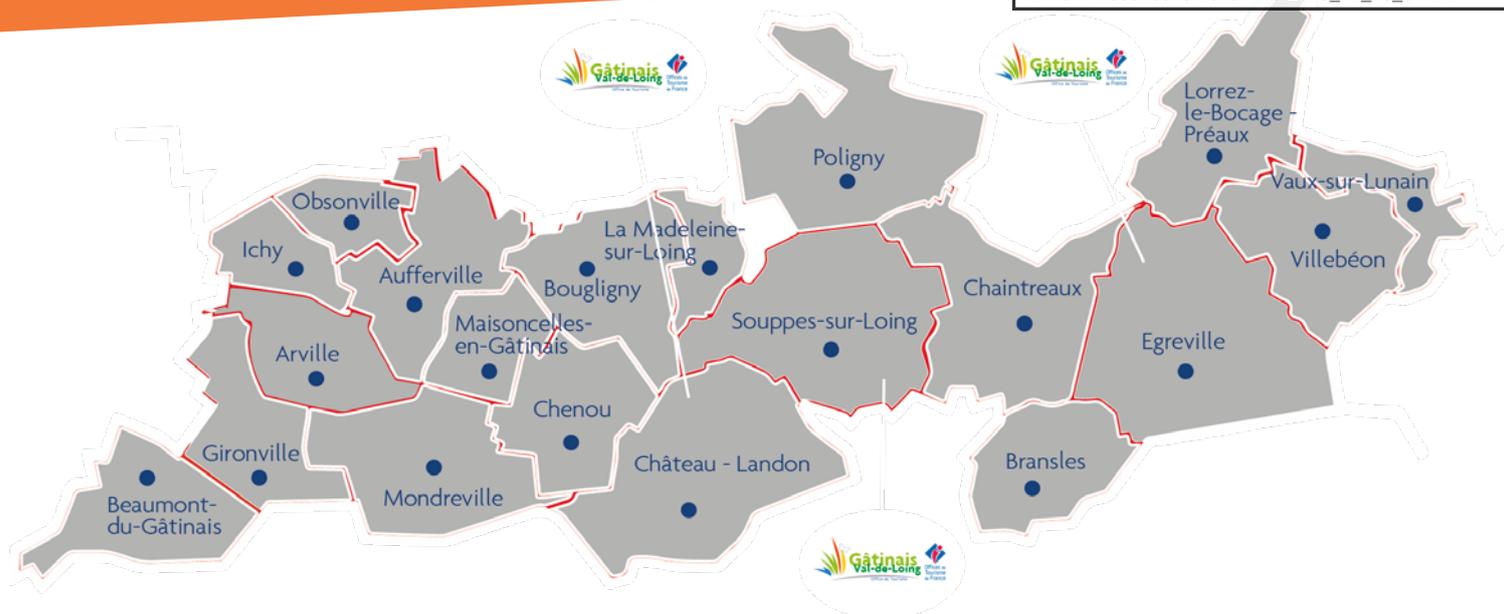
Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE



> Le Territoire

L'office de tourisme communautaire est réparti en **3 bureaux d'informations touristiques (BIT)** situés à Château-Landon, Egreville et Souppes-sur-Loing. Chaque bureau est tenu par un agent de la communauté de communes et par des bénévoles de l'association « Office de Tourisme Gâtinais Val-de-Loing ».

Les bureaux de Château-Landon et Souppes-sur-Loing sont labellisés « **Accueil Vélo** ».

Le territoire bénéficie d'une voie verte : l'**Eurovéloroute 3** reliant Trondheim (Norvège) à Saint Jacques-de-Compostelle (Espagne) dont le tronçon français est nommé « **Scandibérique** ». Elle couvre 1 700 km, traverse 4 régions et 20 départements sur notre territoire, elle longe le canal du Loing.

12 parcours de randonnées représentant 160 kilomètres de sentiers de randonnée pédestre sont balisés sur le territoire.

Une offre d'hébergement est également proposée avec **59 hébergements touristiques** : 16 chambres d'hôtes, 32 gîtes, 1 camping et 1 parc résidentiel de mobilhome, 3 hébergements collectifs, 4 accueils Home Camper chez l'habitant pour les campeurs, 2 hébergements insolites et 1 accueil France Passion pour les Camping-cars.

23 producteurs locaux sont présents et répertoriés dans le dépliant « Un territoire très terroir » édité à 5 000 exemplaires.

28 artistes et artisans d'art ont été recensés en 2020. Un référentiel intitulé « l'Art dans tous ses états » a été créé et édité en 2021 à 3 000 exemplaires.

Château-Landon, Beaumont-du-Gâtinais et Egreville ont obtenu le label « **Village de Caractère** ».



BIT de Château-Landon

BIT d'Egreville





BIT de Souppes-sur-Loing

> Accueil et Information

La fréquentation annuelle de l'office de tourisme communautaire s'élève à **5 007 visiteurs** en 2022 et **2 978 visiteurs** en 2021 (2 082 visiteurs en 2020). Le bureau de Château-Landon a accueilli 2 925 visiteurs en 2022 et 1 688 visiteurs en 2021, celui d'Égreville a accueilli 633 visiteurs en 2022 et 502 visiteurs en 2021 et enfin le bureau de Souppes-sur-Loing a accueilli 1 449 visiteurs en 2022 et 788 visiteurs en 2021 (ouverture à mi-temps par manque de personnel).

La majorité provient essentiellement de Seine-et-Marne (3 206 en 2022 et 1 642 visiteurs en 2021) et des autres départements franciliens (881 en 2022 et 542 visiteurs en 2021). Les autres visiteurs viennent des départements limitrophes (Loiret et Yonne) et du reste de la France. (772 en 2022 et 794 visiteurs en 2021)

LE PROFIL DU TOURISTE EN 2021/2022

> Touristes voyageant en couple ou en famille

> Touristes français



> Pas de groupes en raison de la crise sanitaire en 2021 puis reprise progressive en 2022

> Activités essentiellement de plein air (circuits de randonnées, de lieux pour pique-niquer)

> Touristes venant de Seine-et-Marne ou de départements limitrophes

> Promotion et Communication

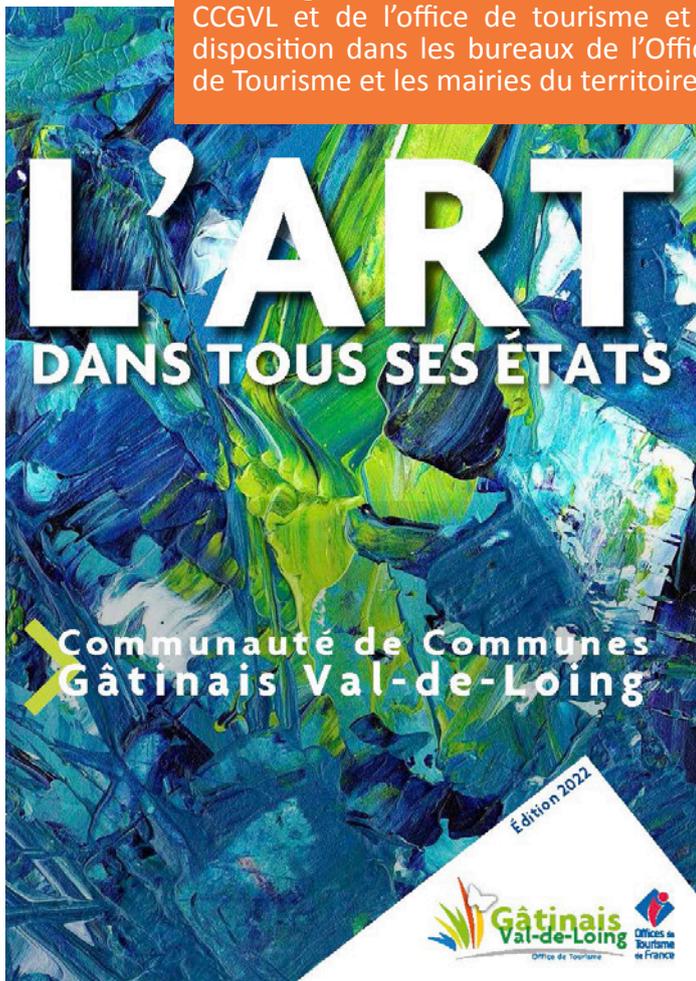
La fréquentation du site internet de l'office de tourisme a été de **21 501 visiteurs** en 2022 et **9 018 visiteurs** en 2021 avec **48 544** pages vues en 2022 et **25 788** pages vues pour la période de juin à décembre 2021.

Pour sa communication, l'office de tourisme communautaire gère également une page Facebook avec **2100** abonnés en 2022 et **1 683** abonnés en 2021. Les abonnés ont entre 35 et 54 ans et sont à 72% des femmes. Le compte instagram compte **211** abonnés en 2022 et **164** abonnés en 2021.

Il n'y a eu aucune réédition des supports papier en 2021 en raison de la situation sanitaire et des stocks restants (édition 2020). En revanche, en 2022 l'office de tourisme a réédité le guide touristique ainsi que le guide « un territoire très terroir » qui recense les producteurs locaux. Un référentiel artistique « L'Art dans tous ses états » a également été édité en 2022.

> 3 000 exemplaires

Téléchargeable sur site internet de la CCGVL et de l'office de tourisme et à disposition dans les bureaux de l'Office de Tourisme et les mairies du territoire.



Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_54-DE

Bersier
Levrault

2022



GUIDE TOURISTIQUE

Communauté de Communes
Gâtinais Val-de-Loing

> 4 000 exemplaires

Téléchargeable sur site internet de la CCGVL et de l'office de tourisme et à disposition dans les bureaux de l'Office de Tourisme et les mairies du territoire.

LE RUCHER D'ANTONIO - Sébastien GUINÉ
5, rue Neuve
77167 POLIGNY
guine.seb@netcourrier.com

Apiculteur

Pas de boutique. Vente sur place sur RDV uniquement.

LES CASIERS DU GÂTINAIS
1 rue de Mormant - Besigny
77460 SOUPPES SUR LOING
lescasiersdugatinais@gmail.com
Facebook: Les_casiers_du_gatinais
Instagram: Les_casiers_du_gatinais

Production d'oignons - Distributeur ouvert 7 jours/7 et 24h/24 avec viandes, légumes et produits fermiers d'autres producteurs locaux.

AUX JARDINS DE LUNAIN - Michel GRAO
4, impasse de la Fontaine
77710 VAUX-SUR-LUNAIN
Tel: 06 82 40 65 62 - auxjardinsdulunain77@gmail.com

Commande par sms ou mail d'un panier de légumes de saison à récupérer à la ferme les vendredis à partir de 17h ou **vente au détail sur place** aux mêmes heures de juin à octobre. Vente au "Bio Paysan" à Château-Landon, la bouche de Nagli, Terrier à Egreville, la ferme-avicole de Villenarçhal, la ferme de la Nozaille de Nonville, la ferme de la Mardelle à Dollot (89), la Vie Claire et le Retour aux sources de Nemours.

LA FERME DE LABONDANCE - Charlotte et Arnaud GRONFIER
24, rue de Lorrez
77710 VAUX-SUR-LUNAIN
Tel: 06 63 97 06 13
Facebook: fermedelabondance

Pommes, cidre, jus de pomme, vinaigre de cidre

Pas de boutique. Vente sur place possible sur RDV uniquement. Produits en vente à « La Vie Claire » de Nemours et au « Bio Paysan » de Château-Landon

CRAZY HOPS BRASSERIE ARTISANALE - Jérôme PICARD
Hameau de Villenarçhal - Rue de la Tuilerie
77710 VAUX-SUR-LUNAIN
Tel: 06 70 29 54 98 - crazyhops77@gmail.com
Facebook: CrazyHops77 - Instagram: crazyhops77
www.brasserie-crazyhops.fr

Bières Crazy Hops

Vente sur place sur RDV. Commande sur internet ou par téléphone du lundi au jeudi de 10h à 18h. Bières disponibles au restaurant - la Piz - d'Egreville, Le Petit univers de Biennes et l'Intermarché de Chéry

> Retrouvez également les produits de notre territoire dans les boutiques des bureaux de Château-Landon et de Souppes-sur-Loing

OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

GÂTINAIS VAL-DE-LOING

tourisme@ccgv177.fr
www.tourisme-gatinaisvalde-loing.fr

> BUREAU DE CHÂTEAU-LONDON
6, rue Hetzel
77570 Château-London
Tél. 01 64 29 38 08

Ouvert mardi au samedi
9h30-12h30/13h30-17h30

> BUREAU D'EGREVILLE
1, rue Saint Martin
77620 Egreville
Tél. 01 64 29 21 66

Ouvert lundi 9h00-12h30 / 13h30-17h30, vendredi 9h00-12h30 / 13h30-18h00 samedi 9h00-13h00

> BUREAU DE SOUPPES-SUR-LOING
67, avenue du Maréchal Leclerc
77460 Souppes-sur-Loing
Tél. 01 60 55 07 38

Ouvert mardi au samedi
9h30-12h30/13h30-17h30 (18h en juillet-août)

2022

Un territoire très terroir!

Dépliant 3 volets regroupant les producteurs locaux et actualisé chaque année.

> 5 000 exemplaires

Téléchargeable sur site internet de la CCGVL et de l'office de tourisme et à disposition dans les bureaux de l'Office de Tourisme et les mairies du territoire.



> Commercialisation

14 visites ont été programmées en 2022 pour la clientèle individuelle sur les communes de Château-Landon et Souppes-sur-Loing (carrières et Abbaye de Cercanceaux) contre **23** en 2021 et **19 visites** de groupe contre **4** en 2021. Enfin, **5 visites** de groupe ont été faites à l'Abbaye de Cercanceaux en 2022. Les boutiques des bureaux touristiques ont assuré la vente de produits du terroir, livres d'histoire, souvenirs, cartes IGN, cartes de pêche, titres de transports et recharges de cartes.

> Animation

La reprise des événementiels s'est organisée progressivement à partir du dernier trimestre 2021 avec la mise en place des gestes barrières et contrôle du pass sanitaire.

Ainsi, l'office de tourisme a participé en 2021 :

- - aux forums des associations de Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing
- - à l'organisation de la 2^{ème} édition du Rallye Touristique « à la découverte de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing »
- - au championnat de courses moto sur prairie à Château-Landon avec tenue d'un stand de produits du terroir
- - à l'organisation de la randonnée nocturne avec participation de 161 randonneurs
- - à l'organisation d'une exposition des peintures de Laurence Martins au bureau touristique d'Égreville
- - aux marchés de Noël de Château-Landon et Souppes-sur-Loing
- - à la Foire à la Volaille d'Égreville avec tenue d'un stand de produits souvenirs

En 2022, l'office a participé :

- - au Festival Les Tabarderies à Château-Landon
- - à la Grande Fête Irlandaise à Château-Landon
- - aux forums des associations de Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing
- - aux Journées Européennes du Patrimoine
- - au Festival Emmenez-moi à Égreville
- - au Festival La Douve Blanche à Égreville
- - au Festival de La Terre à Maisoncelles-en-Gâtinais avec tenue d'un stand avec goodies de la CC
- - au championnat de courses moto sur prairie à Château-Landon avec tenue d'un stand de produits du terroir, souvenirs et jouets sur le thème de la moto
- - aux marchés de Noël de Château-Landon et Souppes-sur-Loing

Et a organisé :

- la 3^{ème} édition du Rallye Touristique « à la découverte de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing »
- la randonnée nocturne avec participation de 160 randonneurs
- une exposition des peintures de Valérie Arvalys au bureau touristique d'Égreville

> Appui technique et humain

- En 2021, les bourses d'échanges traditionnellement organisées au mois de mars n'ont pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. L'office de tourisme a donc décidé d'accompagner ses prestataires en remplaçant les bourses d'échanges par une distribution individuelle de la documentation et a rassemblé les informations nécessaires à la mise à jour des prochaines éditions. En 2022, l'office de tourisme a pu participer aux bourses d'échanges de Seine-et-Marne, de l'Yonne, du Loiret et de l'Essonne.

- L'office de tourisme a également apporté un accompagnement administratif et de terrain en matière de randonnée et itinérance avec :

- > un appui à la création d'itinéraires de randonnées pédestres en lien avec le Comité départemental de la randonnée pédestre de Seine-et-Marne (CODERANDO77) et les associations de randonneurs du territoire
- > la régularisation et la création d'itinéraires de randonnées pédestres en lien avec le Département dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de randonnées pédestres (PDIPR).

- L'office de tourisme a assuré une veille régulière du panneautage de la Scandibérique sur le territoire en 2021 et 2022.

- L'office de tourisme a renforcé son équipe avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère en séjour le 1^{er} octobre 2021 et d'une apprentie en BTS Tourisme en alternance en 2022.

> Développement

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a souhaité développer les liaisons douces sur son territoire en mettant en place une offre de **slow tourisme** (tourisme lent) synonyme de découvertes, d'enrichissement culturel, de



ressourcement, d'écologie et une offre d'**écomobilité** pratique, peu polluante et re

Les projets de développement lancés dans le cadre de l'appel à candidature de 202

- en septembre 2021, dans le cadre de la modernisation de l'offre fluvestre à la halte nautique de Souppes-sur-Loing, 3 bornes automatiques ont été posées pour la distribution de l'eau et l'électricité avec totem de gestion et paiement par CB.
- la création d'une offre de locations de Vélos à assistance électrique (VAE) sur quatre communes du territoire (Beaumont-du-Gâtinais, Château-Landon, Égreville et Souppes-sur-Loing) se poursuit.
- des échanges avec les Voies navigables de France (VNF) dans le cadre de la réhabilitation de la maison éclusière de Néronville à Château-Landon ont eu lieu dans le but de mettre en place une convention.
- le projet de développement d'une signalétique d'itinéraire touristique pédestre de la cité médiévale de Château-Landon a commencé en 2021 et s'est concrétisé en 2022 avec l'installation d'une panneautique et une table d'orientation. Cette signalétique vise à mettre en valeur les monuments patrimoniaux de la cité médiévale au gré d'un parcours touristique.

Enfin, l'office de tourisme propose désormais des pièces souvenirs de Château-Landon à la vente.



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

à votre service :

ACCUEIL / RENSEIGNEMENTS

01 64 29 20 48
01 64 78 26 49
ccgvl@ccgvl77.fr

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

01 82 34 00 34
economie@ccgvl77.fr

PETITE ENFANCE, ENFANCE & JEUNESSE

01 82 34 00 39 ou 01 82 34 00 40
06 27 87 70 71 ou 06 46 46 85 22
rpe@ccgvl77.fr
enfance@ccgvl77.fr

www.ccgvl77.fr

OFFICES DE TOURISME

> Souppes-sur-Loing
01 60 55 07 38
> Château-Landon
01 64 29 38 08

tourisme@ccgvl77.fr

www.tourisme-gatinaisvaldehoing.fr



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes - 77570 Château-Landon
Tèl : 01 64 29 20 48 @ : ccgvl@ccgvl77.fr





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_54

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021 ET 2022 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29, L. 5211-1 et L. 5211-39,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le rapport d'activité 2021 et 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant,
- CONSIDÉRANT** que ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus,
- CONSIDÉRANT** que le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier,
- CONSIDÉRANT** que le rapport d'activité 2021 et 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing retrace le bilan des services communautaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE le rapport d'activité 2021 et 2022 de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à communiquer ledit rapport aux maires des communes membres.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
 ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
 77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_55

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

CONVENTION RELATIVE À L'EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS En exercice : 41 Présents : 34 Représentés : 1 Excusés non représentés : 2 Votants : 35 VOTES POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1511-1 et suivants, L. 2121-29, L. 2251-1 et suivants ainsi que L. 5211-1,
- VU** le Code des juridictions financières,
- VU** la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963, notamment son article 60,
- VU** la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019, notamment son article 242,
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- VU** l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 ainsi que, le cas échéant, le cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,
- VU** l'arrêté du 13 décembre 2019 fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés à participer à l'expérimentation au titre de la vague 3 de l'expérimentation,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier de Madame la Directrice départementale des finances publiques de Seine-et-Marne en date du 1^{er} septembre 2023,
- CONSIDÉRANT** qu'un compte financier unique (CFU) peut être mis en œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021,
- CONSIDÉRANT** que ce CFU se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents,

- CONSIDÉRANT** que le CFU a pour objectifs de favoriser la transparence et la
d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et
le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives,
- CONSIDÉRANT** que l'expérimentation du CFU concerne d'une part le budget principal de la collectivité et d'autre part
les budgets annexes à caractère industriel et commercial ainsi que ceux à caractère administratif à
l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la
nomenclature budgétaire et comptable M22,
- CONSIDÉRANT** qu'elle s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57,
- CONSIDÉRANT** que le circuit informatique de confection du CFU expérimental prévoit une agrégation par les
applications informatiques de la Direction générale des finances publiques (Hélios et CDG-D SPL) des
données produites par l'ordonnateur à travers l'application TotEM et le comptable public, chacun
agissant sur son périmètre de compétence,
- CONSIDÉRANT** que des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur
et celles figurant dans les états du CFU relevant du comptable seront opérés,
- CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de cette expérimentation nécessite une convention entre l'État et la collectivité,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing s'est portée volontaire pour
l'expérimentation du CFU,
- CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 1^{er} septembre 2023, Madame la Directrice départementale des finances
publiques a confirmé aux services communautaires que la candidature de la CCGVL à
l'expérimentation du CFU était retenue pour la troisième vague d'expérimentation portant sur les
comptes de l'exercice 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU) avec l'État ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention et tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_56

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

ADMISSION EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Château-Landon	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Château-Landon	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chenou	Chenou	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Égreville	Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Gironville	Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ichy	Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Madeleine-sur-Loing (La)	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maisoncelles-en-Gâtinais	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mondreville	Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obsonville	Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poligny	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l’instruction budgétaire et comptable M14,
- VU** l’arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l’arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur n° 5334430433 transmise par Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontainebleau en date du 11 octobre 2023,
- CONSIDÉRANT** que Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontainebleau a transmis à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing la liste n° 5334430433 des pièces à présenter en priorité en non-valeur pour un montant total de 355,00 €,
- CONSIDÉRANT** que l’opération d’admission en non-valeur diffère de l’annulation de dette par le fait que ces créances pourraient redevenir recouvrables si le tiers concerné connaissait un « retour à meilleure fortune et redevenait solvable »,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ADMET en non-valeur, sur le budget principal 2023, les créances présentées par Madame la Comptable publique du Service de gestion comptable de Fontainebleau, pour un montant total de 355,00 €, conformément à la liste des pièces n° 5334430433 ;

Article 2 : PRÉCISE que les crédits budgétaires nécessaires à ces annulations sont disponibles à l’article « 6541 – Créances admises en non-valeur » du budget principal 2023 ;

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID: 077-200023919-20231218-2023_12_18_56-DE

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents y

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_57

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2023 ET PROVISOIRES 2024

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-04-03_07 du 3 avril 2023 approuvant les attributions de compensations provisoires 2023,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing verse à chaque commune membre une attribution de compensation qui ne peut être indexée,
- CONSIDÉRANT** que les attributions de compensation constituent une dépense obligatoire,

CONSIDÉRANT que par délibération n° 2023-04-03_07 du 3 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a approuvé les attributions de compensations provisoires 2023 comme suit :

	Attributions de compensation provisoires 2023	Versements trimestres 1, 2 et 3	Versements trimestre 4
Arville	97 401,20 €	24 350,30 €	24 350,30 €
Aufferville	31 129,00 €	7 782,25 €	7 782,25 €
Beaumont-du-Gâtinais	44 403,46 €	11 100,87 €	11 100,85 €
Bougligny	19 441,00 €	4 860,25 €	4 860,25 €
Bransles	12 421,00 €	3 105,25 €	3 105,25 €
Chaintreaux	115 930,03 €	28 982,51 €	28 982,50 €
Château-Landon	457 870,00 €	114 467,50 €	114 467,50 €
Chenou	8 856,00 €	2 214,00 €	2 214,00 €
Égreville	206 473,00 €	51 618,25 €	51 618,25 €
Gironville	34 194,20 €	8 548,55 €	8 548,55 €
Ichy	2 514,00 €	628,50 €	628,50 €
Lorrez-le-Bocage-Préaux	120 635,33 €	30 158,83 €	30 158,84 €
Madeleine-sur-Loing (La)	8 664,00 €	2 166,00 €	2 166,00 €
Maisoncelles-en-Gâtinais	1 616,00 €	404,00 €	404,00 €
Mondreville	51 017,20 €	12 754,30 €	12 754,30 €
Obsonville	4 942,00 €	1 235,50 €	1 235,50 €
Poligny	165 517,00 €	41 379,25 €	41 379,25 €
Souppes-sur-Loing	946 018,15 €	236 504,54 €	236 504,53 €
Vaux-sur-Lunain	22 049,00 €	5 512,25 €	5 512,25 €
Villebéon	10 601,00 €	2 650,25 €	2 650,25 €
TOTAL	2 361 692,57 €	590 423,15 €	590 423,12 €

CONSIDÉRANT qu'aucun transfert de compétence n'a été opéré au 1^{er} janvier 2023,

CONSIDÉRANT dès lors que les attributions de compensation n'ont pas évolué en 2023,

CONSIDÉRANT que les attributions de compensation feront l'objet d'une réévaluation début 2024,

CONSIDÉRANT que le Conseil communautaire doit communiquer aux communes membres, avant le 15 février de chaque année, le montant prévisionnel des attributions au titre de ces versements,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : **FIXE** les attributions de compensation définitives 2023 comme suit :

	Attributions de compensation définitives 2023
Arville	97 401,20 €
Aufferville	31 129,00 €
Beaumont-du-Gâtinais	44 403,46 €
Bougligny	19 441,00 €
Bransles	12 421,00 €
Chaintreaux	115 930,03 €
Château-Landon	457 870,00 €
Chenou	8 856,00 €
Égreville	206 473,00 €
Gironville	34 194,20 €
Ichy	2 514,00 €
Lorrez-le-Bocage-Préaux	120 635,33 €
Madeleine-sur-Loing (La)	8 664,00 €
Maisoncelles-en-Gâtinais	1 616,00 €
Mondreville	51 017,20 €
Obsonville	4 942,00 €
Poligny	165 517,00 €
Souppes-sur-Loing	946 018,15 €
Vaux-sur-Lunain	22 049,00 €
Villebéon	10 601,00 €
TOTAL	2 361 692,57 €

Article 2 : FIXE les attributions de compensation provisoires 2024 à l'identique dans l'attente d'une révision générale liée notamment à la fiscalité liée aux énergies renouvelables ;

Article 3 : PRÉCISE que ces attributions de compensation seront versées trimestriellement comme suit :

	Attributions de compensation provisoires 2024	Versements trimestres 1, 2 et 3	Versements trimestre 4
Arville	97 401,20 €	24 350,30 €	24 350,30 €
Aufferville	31 129,00 €	7 782,25 €	7 782,25 €
Beaumont-du-Gâtinais	44 403,46 €	11 100,87 €	11 100,85 €
Bougligny	19 441,00 €	4 860,25 €	4 860,25 €
Bransles	12 421,00 €	3 105,25 €	3 105,25 €
Chaintreaux	115 930,03 €	28 982,51 €	28 982,50 €
Château-Landon	457 870,00 €	114 467,50 €	114 467,50 €
Chenou	8 856,00 €	2 214,00 €	2 214,00 €
Égreville	206 473,00 €	51 618,25 €	51 618,25 €
Gironville	34 194,20 €	8 548,55 €	8 548,55 €
Ichy	2 514,00 €	628,50 €	628,50 €
Lorrez-le-Bocage-Préaux	120 635,33 €	30 158,83 €	30 158,84 €
Madeleine-sur-Loing (La)	8 664,00 €	2 166,00 €	2 166,00 €
Maisoncelles-en-Gâtinais	1 616,00 €	404,00 €	404,00 €
Mondreville	51 017,20 €	12 754,30 €	12 754,30 €
Obsonville	4 942,00 €	1 235,50 €	1 235,50 €
Poligny	165 517,00 €	41 379,25 €	41 379,25 €
Souppes-sur-Loing	946 018,15 €	236 504,54 €	236 504,53 €
Vaux-sur-Lunain	22 049,00 €	5 512,25 €	5 512,25 €
Villebéon	10 601,00 €	2 650,25 €	2 650,25 €
TOTAL	2 361 692,57 €	590 423,15 €	590 423,12 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



J. Hyest

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_58

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (BUDGET PRINCIPAL)

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-04-03_18 du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-06-19_33 du 19 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de décision modificative n° 2 du budget principal de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-04-03_18 du 3 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a approuvé le budget primitif 2023 du budget principal,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-06-19_33 du 19 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé la décision modificative n° 1 du budget principal,
- CONSIDÉRANT** qu'une décision modificative est à prendre sur ledit budget afin de procéder à des ajustements budgétaires notamment liés aux mouvements de fiscalité et au versement de l'avance prévue dans le contrat de concession pour les vélos à assistance électrique,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal 2023 comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612-020 : Fournitures non stockables - Énergie - Électricité	9 000,00 €			
D-60612-020 : Fournitures non stockées - Combustible	10 000,00 €			
D-60623-020 : Fournitures non stockées - Alimentation		6 000,00 €		
D-60632-020 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	2 500,00 €			
D-6064-020 : Fournitures non stockées - Fournitures administratives	5 000,00 €			
D-6068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	10 000,00 €			
D-6161-020 : Primes d'assurances multirisques	5 000,00 €			
D-6182-020 : Documentation générale et technique	5 000,00 €			
D-62268-020 : Autres honoraires, conseils...		10 000,00 €		
D-6228-020 : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers		5 000,00 €		
D-6231-020 : Annonces et insertions	2 000,00 €			
D-6238-020 : Publicité, publications, relations publiques - Divers	3 000,00 €			
D-6241-020 : Transports de biens	5 000,00 €			
D-6262-020 : Frais de télécommunications	3 000,00 €			
D-62878-020 : Remboursements de frais à des tiers	2 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	61 500,00 €	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel				5 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-739118-020 : Autres versements et restitutions sur contributions directes		80 997,00 €		
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	80 997,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante		49 300,00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	49 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70632-331 : Redevances et droits des services à caractère de loisirs				5 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
R-73118-020 : Autres contributions directes				142 497,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	142 497,00 €
R-74833-020 : État - Compensation au titre des exonérations de TF			63 000,00 €	
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	63 000,00 €	0,00 €
R-7817-020 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants				300,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	61 500,00 €	151 297,00 €	63 000,00 €	152 797,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2111-020 : Terrains nus		30 000,00 €		
R-1328-020 : Autres subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables				30 000,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
D-2051-020 Concessions et droits similaires		5 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2041582-020 : Subventions autres groupements et collectivités à statut particulier- Bâtiments et installations		40 000,00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21821-020 : Matériel de transport ferroviaire	45 000,00 €			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	45 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	45 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €
Total général		119 797,00 €		119 797,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président

Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_59

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

AUTORISATIONS SPÉCIALES DE DÉPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-1, L. 2121-29 et L. 5211-1,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-04-03_18 du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget principal,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-06-19_33 du 19 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget principal,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-12-18_58 du 18 décembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget principal,

VU les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,

CONSIDÉRANT dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

CONSIDÉRANT de même qu'il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

CONSIDÉRANT en outre que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing devra engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : AUTORISE Monsieur le Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023 selon le tableau suivant jusqu'à l'adoption du budget primitif 2024 du budget principal :

Chapitres / articles	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts)	RAR 2022 inscrits au BP 2023 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives votées en 2023	Montant total à prendre en compte	Crédits pouvant être ouverts par l'assemblée délibérante	Crédits ouverts par l'assemblée délibérante
D20 : Immobilisations incorporelles (sauf 204)	161 266,89 €	15 174,71 €	5 000,00 €	151 092,18 €	37 773,05 €	37 773,05 €
D-2031 : Frais d'études	128 802,00 €	8 802,00 €	0,00 €	120 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
D-2051 : Concessions, droits similaires	32 464,89 €	6 372,71 €	5 000,00 €	31 092,18 €	7 773,05 €	7 773,05 €
D204 : Subventions d'équipement versées	375 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	440 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	375 000,00 €	0,00 €	65 000,00 €	440 000,00 €	110 000,00 €	110 000,00 €
D21 : Immobilisations corporelles	1 109 725,03 €	111 469,63 €	30 000,00 €	1 028 255,40 €	257 063,85 €	257 063,85 €
D-2111 : Terrains nus	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	60 000,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
D-21538 : Autres réseaux	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €	1 250,00 €	1 250,00 €
D-2181 : Installations générales, agencements	484 368,46 €	111 469,63 €	0,00 €	372 898,83 €	93 224,71 €	93 224,71 €
D-21821 : Matériel de transport ferroviaire	325 000,00 €	0,00 €	0,00 €	325 000,00 €	81 250,00 €	81 250,00 €
D-21828 : Autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838 : Autre matériel informatique	130 000,00 €	0,00 €	0,00 €	130 000,00 €	32 500,00 €	32 500,00 €
D-21841 : Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21848 : Autres matériels de bureau et mobiliers	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D-2185 : Matériel de téléphonie	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	75 356,57 €	0,00 €	0,00 €	75 356,57 €	18 839,14 €	18 839,14 €
D22 : Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D23 : Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	1 645 991,92 €	126 644,34 €	100 000,00 €	1 619 347,58 €	404 836,90 €	404 836,90 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_60

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 (BUDGET ANNEXE « ZAC DU BOIS DES PLACES »)

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-04-03_23 du 3 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places »,
- VU** la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n° 2023-06-19_33 du 19 juin 2023 du 19 juin 2023 approuvant la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAC du Bois des Places »,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-04-03_23 du 3 avril 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing a approuvé le budget primitif 2023 du budget annexe « ZAC du Bois des Places »,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-06-19_33 du 19 juin 2023, le Conseil communautaire a approuvé la décision modificative n° 1 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » 2023,
- CONSIDÉRANT** qu'une décision modificative est à prendre sur ledit budget afin de procéder à des ajustements budgétaires liés à la refacturation du personnel affecté,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget annexe « ZAC du Bois des Places » 2023 comme suit :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 				
<i>D-6215-020 : Personnel affecté par la collectivité de rattachement</i>		3 000,00 €		
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<i>R-74741-020 : Participations communes membres du GFP</i>				3 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €
Total général		3 000,00 €		3 000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



J. J. H. YEST
Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_61

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

OUVERTURES DOMINICALES 2024

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code du travail, notamment ses articles L. 3132-26 et suivants,
- VU** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron »,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Souppes-sur-Loing n° 2022-07_72 du 10 octobre 2023 relative à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2024,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier du 16 octobre 2023, reçu le 19 octobre 2023, portant notification de la délibération du Conseil municipal de Souppes-sur-Loing n° 2022-07_72 du 10 octobre 2023 relative à la dérogation au repos dominical pour les commerces de détail pour l'année 2024,
- CONSIDÉRANT** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal,
- CONSIDÉRANT** que le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an,
- CONSIDÉRANT** que la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante,
- CONSIDÉRANT** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,
- CONSIDÉRANT** qu'à défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable,

CONSIDÉRANT que par délibération 2022-07_72 du 10 octobre 2023 relative à l'ouverture des commerces de détail pour l'année 2024, le Conseil municipal de Souppes-sur-Loing a émis un avis favorable à l'ouverture les dimanches 7 et 14 janvier, 26 mai, 25 août, 1^{er} et 22 septembre, 24 novembre ainsi que 15,22 et 29 décembre 2024,

CONSIDÉRANT que ladite délibération a été notifiée par courrier à la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing le 19 octobre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ÉMET un avis favorable à la demande formulée par la commune de Souppes-sur-Loing en matière d'ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024 ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Souppes-sur-Loing.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

N° 2023-12-18_62

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

**AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE NARGIS
AU LIEU-DIT « LES BOIS DE VEAU »**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Maisoncelles-en-Gâtinais	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Madeleine-sur-Loing (La)	Mondreville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obsonville	Poligny	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maisoncelles-en-Gâtinais	Obsonville	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Mondreville	Poligny	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Obsonville	Poligny	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poligny	Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poligny	Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Poligny	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code de l'environnement, notamment son article L. 122-1,
- VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 423-9,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Nargis n° 2023-51 du 13 octobre 2023 relative à l'implantation d'une centrale photovoltaïque,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la permis de construire n° 045 222 20 00004 déposé le 29 juin 2020 par la société Centrales de production d'énergies renouvelables (CPENR) de Nargis,
- VU** le courrier de Madame la Préfète du Loiret du 3 novembre 2023 relatif à la consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés reçu le 9 novembre 2023,
- CONSIDÉRANT** que le 29 juin 2020, la société Centrales de production d'énergies renouvelables (CPENR) de Nargis a déposé un permis de construire relatif à une centrale photovoltaïque au sol au lieu-dit « Les Bois de Veau » à Nargis,
- CONSIDÉRANT** que le projet concernant l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol raccordée au réseau électrique public comprend 31 356 modules photovoltaïques sur structure fixe, une clôture périphérique avec un portail d'accès, une piste de circulation périphérique, une piste de circulation centrale, un poste de livraison, trois modules onduleurs / transformateur et des liaisons électriques souterraines pour raccordement électrique sur une emprise totale de 154 785 m², dans un secteur agricole ouvert avec une végétation arborée sous forme de petits bois dispersés,
- CONSIDÉRANT** que la surface projetée au sol des panneaux photovoltaïques est de 66 404 m² et la surface géométrique est de 69 767 m²,

- CONSIDÉRANT** que la puissance crête totale de la centrale projetée est de 13,6 MWc,
- CONSIDÉRANT** que la production électrique annuelle attendue est d'environ 15 000 MWh par an correspondant à la consommation domestique d'environ 3 300 foyers ou 6 800 habitants,
- CONSIDÉRANT** que les impacts paysagers, naturels, humains et paysagers ont été identifiés au travers d'une étude,
- CONSIDÉRANT** ainsi que l'implantation des structures photovoltaïques se fera à l'aide d'un système peu invasif pour le sol (pieux battus ou vissés) ne nécessitant ni terrassement, ni excavation de terres,
- CONSIDÉRANT** que ce type de projet n'est pas à l'origine de rejets susceptibles de polluer les sols ou les eaux souterraines,
- CONSIDÉRANT** qu'en phase chantier, toute éventuelle pollution accidentelle sera maîtrisée par la mise en place de mesure de réduction,
- CONSIDÉRANT** que le parc photovoltaïque s'étendra sur le secteur de prairie,
- CONSIDÉRANT** qu'après installation des panneaux, la végétation sera maintenue en prairie,
- CONSIDÉRANT** en effet que la banque de graines ainsi que la nature du sol présent pourront être conservés,
- CONSIDÉRANT** qu'au terme de l'exploitation du parc photovoltaïque de 30 ans, le démantèlement des structures permettra au site d'accueillir un nouveau projet d'aménagement,
- CONSIDÉRANT** que le parc photovoltaïque sera cerné en grande partie par des haies champêtres qui alterneront avec des bandes non végétalisées, le laissant ponctuellement apparaître,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-51 du 13 octobre 2023, le Conseil municipal de Nargis a émis un avis défavorable au motif que le projet impacte très fortement la valeur patrimoniale et foncière d'une maison, compte tenu de la très forte proximité avec celle-ci et nuit aux autres propriétés du secteur provoquant ainsi une diminution incontestable de la valeur immobilière des biens et la dégradation du cadre de vie des habitants proches,
- CONSIDÉRANT** par ailleurs que le Conseil municipal de Nargis s'étonne que la parcelle concernée, encore cultivée il y a peu et entourée de parcelles toujours en culture, se retrouve opportunément classée suffisamment médiocre pour admettre un tel projet,
- CONSIDÉRANT** enfin que le Conseil municipal de Nargis estime que le projet impacte une trop grande surface agricole,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 3 novembre 2023 reçu le 9 novembre 2023, Madame la Préfète du Loiret a notifié pour avis les collectivités territoriales et groupements intéressés,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : ÉMET un avis défavorable relatif à la demande la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nargis au lieu-dit « Les Bois de Veau » ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Maire de Nargis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

N° 2023-12-18_63

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE FLOTTANTE SUR LA COMMUNE DE DORDIVES AU LIEU-DIT « BOIS DES AULNOIS »

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à	
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chaintreaux		Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Château-Landon		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chenou		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code de l'environnement, notamment son article L. 122-1,
- VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 423-9,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Dordives du 16 décembre 2023 relative au projet de création d'un parc photovoltaïque privé sur la commune de Dordives,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la permis de construire n° 045 127 23 00007 déposé le 27 juillet 2023 par la société SAS Dordives énergies,
- VU** le courrier de Madame la Préfète du Loiret du 17 novembre 2023 relatif à la consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés reçu le 27 novembre 2023,
- CONSIDÉRANT** que le 27 juillet 2023, la société SAS Dordives énergies a déposé un permis de construire relatif à une centrale photovoltaïque flottante, un poste de livraison au sol, cinq postes de transformation flottants et clôture au lieu-dit « Bois des Aulnois » à Dordives,
- CONSIDÉRANT** que le projet est constitué de près de 25 000 modules photovoltaïques flottants pour une puissance de 13,7 MWC,
- CONSIDÉRANT** que tous les modules photovoltaïques, ainsi que les onduleurs et postes de transformation seront positionnés sur le plan d'eau du Bois des Aulnois, site d'une ancienne carrière remise en eau à la fin de l'année 2021 et désormais inexploité, à une distance des berges d'environ 15 m, sur une superficie d'environ 7,7 ha, soit environ 50 % du plan d'eau de 15,37 hectares,

- CONSIDÉRANT** que cinq postes de transformation et un poste de livraison assureront l'acheminement de l'électricité produite vers le réseau,
- CONSIDÉRANT** que le projet est soumis à permis de construire, aux procédures d'évaluation environnementale et d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ainsi qu'à enquête publique,
- CONSIDÉRANT** que les impacts paysagers, écologiques et humains ont été identifiés au travers d'une étude,
- CONSIDÉRANT** que des mesures d'évitement et de réduction sont proposées lorsque cela s'avère utile afin de réduire ces impacts,
- CONSIDÉRANT** que des mesures de compensation, d'accompagnement et de suivi seront également mises en place afin de s'assurer de la bonne intégration du parc photovoltaïque,
- CONSIDÉRANT** que l'étude paysagère montre que les impacts du projet sur les paysages sont nuls dans l'aire d'étude éloignée en raison du relief et des nombreux espaces boisés présents,
- CONSIDÉRANT** que compte tenu des masques visuels omniprésents autour du site d'implantation, les impacts à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée sont également nuls,
- CONSIDÉRANT** que l'étude écologique a quant à elle montré que le projet n'aura globalement aucun impact négatif significatif sur les milieux naturels et les espèces animales ou végétales terrestres ou aquatiques,
- CONSIDÉRANT** qu'il est même attendu une diversification des milieux et une plus-value pour les milieux aquatiques à l'issue du projet, dans le cadre des mesures de valorisation (amélioration de la ressource trophique, plantation d'une jardinière d'hélophytes),
- CONSIDÉRANT** enfin qu'outre les bénéfices environnementaux liés au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes, ce projet, conçu dans une démarche de développement durable mais aussi d'aménagement des territoires, aura également un impact positif sur le contexte humain et contribuera au développement économique de la commune de Dordives,
- CONSIDÉRANT** que par délibération du 16 décembre 2023, le Conseil municipal de Dordives a émis un avis favorable au projet,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 17 novembre 2023 reçu le 27 novembre 2023, Madame la Préfète du Loiret a notifié pour avis les collectivités territoriales et groupements intéressés,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

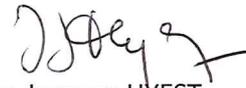
Article 1^{er} : ÉMET un avis favorable relatif à la demande la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque flottante sur la commune de Dordives au lieu-dit « Bois des Aulnois » ;

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Maire de Dordives.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président


Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_64

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

**AVIS RELATIF À LA DEMANDE DE PERMIS
DE CONSTRUIRE POUR L'IMPLANTATION
D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL
SUR LA COMMUNE DE NARGIS
AU LIEU-DIT « LE MARTROY »**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code de l'environnement, notamment son article L. 122-1,
- VU** le Code de l'urbanisme, notamment son article R. 423-9,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la permis de construire n° 045 222 22 00008 déposé le 16 décembre 2022 par la société Total Énergies renouvelables,
- VU** le courrier de Madame la Préfète du Loiret du 16 novembre 2023 relatif à la consultation des collectivités territoriales et groupements intéressés reçu le 24 novembre 2023,
- CONSIDÉRANT** que le 16 décembre 2022, la société Total Énergies renouvelables a déposé un permis de construire relatif à la création d'une centrale agrivoltaïque au sol combinée avec une exploitation de fruits rouges,
- CONSIDÉRANT** que la centrale agrivoltaïque sera composée de tables photovoltaïques fixes, verticales et bifaciales, espacées de 9 mètres,
- CONSIDÉRANT** qu'elle s'étendra sur une surface de 28,77 hectares et représentera une puissance d'environ 9,894 MWh,
- CONSIDÉRANT** qu'elle produira environ 10 141 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 5 500 personnes hors chauffage et eau chaude sanitaire,
- CONSIDÉRANT** que des fruits rouges (cassissiers, framboisiers, myrtilliers...) seront cultivés entre des tables photovoltaïques sur une surface d'environ 16 hectares,

- CONSIDÉRANT** que l'autre partie restante de la centrale solaire, soit environ ~~12 hectares~~, est réservée pour la production de graines de légumineuses qui seront ensemencées sur les parcelles de l'exploitant,
- CONSIDÉRANT** que ces cultures de légumineuses permettront d'enrichir en azote les sols de la centrale solaire qui feront l'objet d'un plan d'assolement décennal,
- CONSIDÉRANT** que le site du projet est actuellement exploité en cultures céréalières (blé, orge...) et d'oléagineux (colza),
- CONSIDÉRANT** que l'évacuation de l'énergie produite par les panneaux solaires nécessitera l'installation d'onduleurs électriques pour convertir la production du courant continu en courant alternatif, ainsi que l'installation de trois postes de transformation et d'un poste de livraison,
- CONSIDÉRANT** que le projet est soumis à permis de construire, aux procédures d'évaluation environnementale et d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, à étude préalable agricole ainsi qu'à enquête publique,
- CONSIDÉRANT** qu'il présente de nombreux impacts sur les milieux physique, humain et naturel,
- CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de l'étude d'impact sur l'environnement et des expertises associées a permis de déterminer que le site présentait des enjeux environnementaux nuls à forts,
- CONSIDÉRANT** que les impacts de la mise en œuvre du projet avant mesures sont forts négatifs à modéré positif,
- CONSIDÉRANT** que les mesures intégrées au projet et les engagements pris par Total Énergies renouvelables en phase chantier et exploitation permettront à ce projet d'avoir des incidences globalement faibles,
- CONSIDÉRANT** que si les impacts résiduels sur les milieux physiques, naturels et humains sont globalement négligeables, les impacts paysagers restent localement modérés selon certaines perspectives,
- CONSIDÉRANT** que toutes les mesures nécessaires à la bonne intégration du projet dans son environnement ont été prises dès la conception du projet qui a tenu compte des sensibilités écologiques et paysagères identifiées sur le site,
- CONSIDÉRANT** que par courrier du 16 novembre 2023 reçu le 24 novembre 2023, Madame la Préfète du Loiret a notifié pour avis les collectivités territoriales et groupements intéressés,
- CONSIDÉRANT** que la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis,
- CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal de Nargis n'a pas encore émis d'avis, une délibération étant prévu en janvier 2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : DÉCIDE de ne pas émettre d'avis relatif à la demande la demande de permis de construire pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune de Nargis au lieu-dit « Le Martroy », en l'absence de délibération du Conseil municipal de Nargis ;

Article 2 : SE RÉSERVE le droit de délibérer à nouveau dans le délai imparti de deux mois à compter de la notification de Madame la Préfète du Loiret si le Conseil municipal de Nargis en délibère ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Madame la Préfète du Loiret et à Monsieur le Maire de Nargis.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_65

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER », notamment son article 15,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Poligny n° 2023-19 du 14 septembre 2023 relative au lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Poligny n° 2023-24 du 12 octobre 2023 relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Ichy n° 2023_07_41 du 2 novembre 2023 relative à l'inscription d'une zone d'accélération d'énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Obsonville n° 2023.11.41 du 29 novembre 2023 relative au lancement de l'élaboration des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne aux Maires en date du 30 juin 2023 relatif à la mise en ligne d'un portail cartographique des énergies renouvelables,
- VU** le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale en date du 2 octobre 2023 relatif à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la consultation citoyenne initiée par la commune de Château-Landon pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables jusqu'au 17 décembre 2023,

- CONSIDÉRANT** que la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes répond à différents principes,
- CONSIDÉRANT** ainsi que ces zones présentent un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour atteindre notamment, à terme, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de neutralité carbone à l'horizon 2050,
- CONSIDÉRANT** également qu'elles contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement,
- CONSIDÉRANT** qu'elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,
- CONSIDÉRANT** qu'à l'exception des procédés de production en toiture, elles ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000,
- CONSIDÉRANT** qu'elles sont identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que pour l'identification des zones d'accélération, l'État et les gestionnaires des réseaux publics d'électricité et de gaz mettent à la disposition des communes et des établissements publics de coopération intercommunale les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que ces informations portent notamment sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupération mobilisables, sur la part déjà prise par chaque établissement public de coopération intercommunale dans le déploiement des énergies renouvelables, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel sur le territoire, sur les capacités planifiées sur ce même territoire et sur les objectifs nationaux définis par la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- CONSIDÉRANT** qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération et les transmettent, dans un délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations, au référent préfectoral et à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres,
- CONSIDÉRANT** que dans le délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations, un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire,
- CONSIDÉRANT** qu'après l'expiration dudit délai, le référent préfectoral arrête la cartographie des zones d'accélération identifiées et transmet cette cartographie pour avis au comité régional de l'énergie ou à l'organe en tenant lieu,
- CONSIDÉRANT** que le référent préfectoral consulte, au sein d'une conférence territoriale, les établissements publics compétent en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les établissements publics de coopération intercommunale,

- CONSIDÉRANT** que l'avis du comité régional de l'énergie ou de l'organe en tenant lieu est transmis aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmise,
- CONSIDÉRANT** que lorsque cet avis conclut que les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux de la région concernée arrêtent la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que lorsque ce même avis conclut que les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux demandent aux communes de la région l'identification de zones d'accélération complémentaires,
- CONSIDÉRANT** que les zones d'accélération nouvellement identifiées sont soumises, dans un délai de trois mois à compter de la demande des référents préfectoraux, au comité régional de l'énergie, qui émet un nouvel avis,
- CONSIDÉRANT** que dans un délai de deux mois à compter de ce nouvel avis, les référents préfectoraux arrêtent la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes concernées du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que l'identification des zones d'accélération est renouvelée pour chaque période de cinq ans,
- CONSIDÉRANT** que les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables contribuent, à compter du 31 décembre 2027, à atteindre les objectifs prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 30 juin 2023, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a informé les Maires du département de la mise en ligne d'un portail cartographique des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 2 octobre 2023, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a sollicité les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale pour connaître l'état d'avancement de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2023, les communes devaient proposer leurs zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-19 du 14 septembre 2023, le Conseil municipal de Poligny a lancé la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une consultation auprès des concitoyens, le Conseil municipal de Poligny a, par délibération n° 2023-24 du 12 octobre 2023, défini les zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023_07_41 du 2 novembre 2023, le Conseil municipal d'Ichy a décidé d'inscrire une zone d'accélération d'énergies renouvelables sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023.11.41 du 29 novembre 2023, le Conseil municipal d'Obsonville a lancé la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que la commune de Château-Landon a initié, jusqu'au 17 décembre 2023, une consultation citoyenne pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT que faute d'ingénierie et au regard du délai imparti trop court par le décret du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n'ont pu définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : SOLLICITE, auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, un délai supplémentaire raisonnable pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et l'élaboration de la cartographie desdites zones ;

Article 2 : REPORTE à début 2024 la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et l'élaboration de la cartographie desdites zones, sous réserve que l'ensemble des communes aient délibéré.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_65

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite « loi APER », notamment son article 15,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Poligny n° 2023-19 du 14 septembre 2023 relative au lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal de Poligny n° 2023-24 du 12 octobre 2023 relative à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Ichy n° 2023_07_41 du 2 novembre 2023 relative à l'inscription d'une zone d'accélération d'énergies renouvelables,
- VU** la délibération du Conseil municipal d'Obsonville n° 2023.11.41 du 29 novembre 2023 relative au lancement de l'élaboration des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne aux Maires en date du 30 juin 2023 relatif à la mise en ligne d'un portail cartographique des énergies renouvelables,
- VU** le courrier de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne aux présidents d'établissements publics de coopération intercommunale en date du 2 octobre 2023 relatif à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- VU** la consultation citoyenne initiée par la commune de Château-Landon pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables jusqu'au 17 décembre 2023,

- CONSIDÉRANT** que la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes répond à différents principes,
- CONSIDÉRANT** ainsi que ces zones présentent un potentiel permettant d'accélérer la production d'énergies renouvelables pour atteindre notamment, à terme, les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre de neutralité carbone à l'horizon 2050,
- CONSIDÉRANT** également qu'elles contribuent à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation de l'approvisionnement,
- CONSIDÉRANT** qu'elles sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installée,
- CONSIDÉRANT** qu'à l'exception des procédés de production en toiture, elles ne peuvent être comprises dans les parcs nationaux et les réserves naturelles ni, lorsqu'elles concernent le déploiement d'installations utilisant l'énergie mécanique du vent, dans les sites classés dans la catégorie de zone de protection spéciale ou de zone spéciale de conservation des chiroptères au sein du réseau Natura 2000,
- CONSIDÉRANT** qu'elles sont identifiées en tenant compte de l'inventaire relatif aux zones d'activité économique afin de valoriser les zones d'activité économique présentant un potentiel pour le développement des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que pour l'identification des zones d'accélération, l'État et les gestionnaires des réseaux publics d'électricité et de gaz mettent à la disposition des communes et des établissements publics de coopération intercommunale les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que ces informations portent notamment sur les potentiels énergétiques, renouvelables et de récupération mobilisables, sur la part déjà prise par chaque établissement public de coopération intercommunale dans le déploiement des énergies renouvelables, sur les capacités d'accueil existantes des réseaux publics d'électricité et de gaz naturel sur le territoire, sur les capacités planifiées sur ce même territoire et sur les objectifs nationaux définis par la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- CONSIDÉRANT** qu'après concertation du public selon des modalités qu'elles déterminent librement, les communes identifient, par délibération du conseil municipal, des zones d'accélération et les transmettent, dans un délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations, au référent préfectoral et à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres,
- CONSIDÉRANT** que dans le délai de six mois à compter de la mise à disposition des informations, un débat se tient au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire,
- CONSIDÉRANT** qu'après l'expiration dudit délai, le référent préfectoral arrête la cartographie des zones d'accélération identifiées et transmet cette cartographie pour avis au comité régional de l'énergie ou à l'organe en tenant lieu,
- CONSIDÉRANT** que le référent préfectoral consulte, au sein d'une conférence territoriale, les établissements publics compétent en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et les établissements publics de coopération intercommunale,

- CONSIDÉRANT** que l'avis du comité régional de l'énergie ou de l'organe en tenant lieu est transmis aux référents préfectoraux au plus tard trois mois après la réception de la cartographie des zones d'accélération transmise,
- CONSIDÉRANT** que lorsque cet avis conclut que les zones d'accélération identifiées au niveau régional sont suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux de la région concernée arrêtent la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que lorsque ce même avis conclut que les zones d'accélération précitées ne sont pas suffisantes pour l'atteinte des objectifs régionaux, les référents préfectoraux demandent aux communes de la région l'identification de zones d'accélération complémentaires,
- CONSIDÉRANT** que les zones d'accélération nouvellement identifiées sont soumises, dans un délai de trois mois à compter de la demande des référents préfectoraux, au comité régional de l'énergie, qui émet un nouvel avis,
- CONSIDÉRANT** que dans un délai de deux mois à compter de ce nouvel avis, les référents préfectoraux arrêtent la cartographie des zones identifiées à l'échelle de chaque département, après avoir recueilli l'avis conforme des communes concernées du département, exprimé par délibération du conseil municipal, chacune pour ce qui concerne les zones d'accélération situées sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que l'identification des zones d'accélération est renouvelée pour chaque période de cinq ans,
- CONSIDÉRANT** que les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables contribuent, à compter du 31 décembre 2027, à atteindre les objectifs prévus par la programmation pluriannuelle de l'énergie,
- CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 30 juin 2023, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a informé les Maires du département de la mise en ligne d'un portail cartographique des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que par courrier en date du 2 octobre 2023, Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne a sollicité les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale pour connaître l'état d'avancement de la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1^{er} juillet jusqu'au 31 décembre 2023, les communes devaient proposer leurs zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023-19 du 14 septembre 2023, le Conseil municipal de Poligny a lancé la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** qu'à la suite d'une consultation auprès des concitoyens, le Conseil municipal de Poligny a, par délibération n° 2023-24 du 12 octobre 2023, défini les zones d'accélération des énergies renouvelables sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023_07_41 du 2 novembre 2023, le Conseil municipal d'Ichy a décidé d'inscrire une zone d'accélération d'énergies renouvelables sur son territoire,
- CONSIDÉRANT** que par délibération n° 2023.11.41 du 29 novembre 2023, le Conseil municipal d'Obsonville a lancé la démarche d'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables,
- CONSIDÉRANT** que la commune de Château-Landon a initié, jusqu'au 17 décembre 2023, une consultation citoyenne pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables,

CONSIDÉRANT que faute d'ingénierie et au regard du délai imparti trop court par le décret du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, les communes de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing n'ont pu définir leurs zones d'accélération des énergies renouvelables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : SOLLICITE, auprès de Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne, un délai supplémentaire raisonnable pour la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing et l'élaboration de la cartographie desdites zones ;

Article 2 : REPORTE à début 2024 la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables et l'élaboration de la cartographie desdites zones, sous réserve que l'ensemble des communes aient délibéré.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_66

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE STATUTAIRE

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à	
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
			Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Chaintreaux		Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Château-Landon		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Chenou		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Égreville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Gironville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
	Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Ichy	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Lorrez-le-Bocage-Préaux	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Madeleine-sur-Loing (La)	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Maisoncelles-en-Gâtinais	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Mondreville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Obsonville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
Poligny	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code général de la fonction publique
- VU** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- VU** la délibération du Conseil d'administration du Centre de gestion du 22 juin 2023 relative au lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat d'assurance à effet du 1^{er} janvier 2025 d'une durée de 6 ans,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité, en continuant de verser les rémunérations des agents,
- CONSIDÉRANT** néanmoins que l'opportunité leur est offerte de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge,
- CONSIDÉRANT** que le Centre départemental de gestion de la fonction publique de Seine-et-Marne (CDG 77), auquel la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing, peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques, après mise en concurrence,
- CONSIDÉRANT** que les contrats souscrits auprès de CNP Assurances venant à terme au 31 décembre 2024, une procédure de mise en concurrence va être effectuée au cours du premier semestre 2024 pour le compte des collectivités de Seine-et-Marne, en vue d'obtenir de nouveaux contrats d'une durée de 6 ans au lieu de 4 ans,
- CONSIDÉRANT** qu'en raison du poids financier important (actuellement près de 16 millions d'euros d'encaissement annuel représentant 462 communes et établissements publics adhérents) et du principe de mutualisation des résultats des collectivités, le CDG 77 permet à toute collectivité ou établissement

La présente délibération, transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la collectivité, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois. Conformément à l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, le délai de recours prévu est augmenté d'un mois pour les personnes qui demeurent en Guadeloupe, en Guyane, à la Martinique, à La Réunion, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna, en Nouvelle-Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises. De même, le délai est augmenté de deux mois pour les personnes qui demeurent à l'étranger.

public d'intégrer son prochain appel d'offres en lui déléguant concurrence,

CONSIDÉRANT qu'en mandatant le CDG 77, les collectivités et établissements publics bénéficient de son expérience dans la passation de ce type de marché et dans l'exécution du suivi de contrat tout en conservant la faculté de ne pas donner suite à la proposition formulée à l'issue de la mise en concurrence,

CONSIDÉRANT de plus qu'à ces contrats, sont associés des services qui répondent aux problématiques des ressources humaines (contrôles médicaux, expertises, programmes d'aide à la réinsertion, soutien psychologique individuel ou collectif, statistiques comparatives, recours contre tiers responsable, mise à disposition de modèles de courriers),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : APPROUVE l'adhésion à la procédure de mise en concurrence du contrat d'assurance statutaire qui sera lancée au premier semestre 2024 par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne (CDG 77) ;

Article 2 : DONNE mandat au CDG 77 afin de souscrire pour le compte de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée ;

Article 3 : PRÉCISE que les caractéristiques de ces conventions seront les suivantes :

- durée du contrat : 6 ans à effet du 1^{er} janvier 2025,
- régime du contrat : capitalisation,
- agents concernés : agents titulaires, stagiaires, non titulaires affiliés à l'IRCANTEC et agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_67

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi enSous-préfecture le :

21 décembre 2023

**TAUX DE PROMOTION
POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Bougligny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
VOTES	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Château-Landon	Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Chenou	Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Égreville	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gironville	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPEREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPEREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Patrick LELU</i>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	<i>Didier MARCOIN</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code général de la fonction publique, notamment son article L. 522-27
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'avis favorable du Comité social territorial du 14 novembre 2023,
- CONSIDÉRANT** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer, après avis du Comité social territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade,
- CONSIDÉRANT** que la délibération doit fixer ce taux variable entre 0 et 100 % pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade,
- CONSIDÉRANT** que le taux retenu reste en vigueur tant qu'une nouvelle délibération de l'organe délibérant ne l'a pas modifié,
- CONSIDÉRANT** que dans l'hypothèse où le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un nombre entier, le principe de l'arrondi à l'entier supérieur est retenu ou la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante,
- CONSIDÉRANT** que lors de sa séance du 14 novembre 2023, le Comité social territorial a émis un avis favorable à l'unanimité des deux collèges (personnel et collectivités) concernant le taux de promotion pour l'avancement de grade d'attaché principal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article unique : FIXE, à partir de l'année 2023, le taux de promotion comme suit :

Cadre d'emplois : attaché

Grade : attaché principal

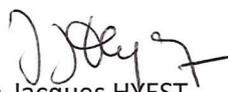
Taux : 100 %.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président




Jean-Jacques HYEST



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GÂTINAIS VAL-DE-LOING

16, route de Souppes
77570 CHÂTEAU-LANDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2023

Date de la convocation :

12 décembre 2023

N° 2023-12-18_68

Date d'affichage de la convocation :

12 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après envoi en

Sous-préfecture le :

21 décembre 2023

CRÉATION DE POSTE

Secrétaire de séance :

Gérard GENEVIÈVE

Date de publication ou de notification :

21 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (16, route de Souppes à Château-Landon), en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Jacques HYEST, Président.

			Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	Pouvoir à
CONSEILLERS	Arville	Anne THIBAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Pierre BESLÉ	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En exercice : 41	Aufferville	Bruno MOULIÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Thierry BRIAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Présents : 34	Beaumont-du-Gâtinais	Patricia JAMESSE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Philippe TRIPET	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Représentés : 1	Bougigny	Rose-Marie LIONNET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain JOURANDON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Excusés non représentés : 2	Bransles	Michel BAUWENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Bruno DELAFOSSE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votants : 35	Chaintreaux	Alexis KERLO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Alain MÉTAUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
VOTES	Château-Landon	Valérie LAGILLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Frédéric BAUDOUIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
POUR : 35	Chenou	Christèle VIEZZI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Serge PEREIRA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
CONTRE : 0	Égreville	Sylvie STITI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard MOUSSET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
ABSTENTION : 0	Gironville	Pascal THOISON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Pascal POMMIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ichy	Nathalie LAURENT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		Bruno BASCHET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Marian WATTS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Olivier JEANNOTIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Madeleine-sur-Loing (La)	Bernard PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé JACQUESSON	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Maisoncelles-en-Gâtinais	Yves BOYER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Marie-José QUESTEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Mondreville	Jean-Jacques HYEST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Guy THILLOU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Obsonville	Maurice GARLAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Netty VINTANEL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Poligny	Patrick CHAUSSY	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Jean-Sébastien POITOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hélène BRIDET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Hervé COURTOIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Gérard GENEVIÈVE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Christine LEDUC	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Pierre BABUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Nathalie VILETTE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Gérard CAMMARATA	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Marie-Laure BAUDON	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Florence VAPPÉREAU
Souppes-sur-Loing	Jean-Yves POUJADE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Hélène REBOUCO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel CAPELLE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Florence VAPPÉREAU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrice MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jocelyne PRESLES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Vaux-sur-Lunain	Vincent CHIANESE	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Patrick LELU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Villebéon	Francis PLÉ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Didier MARCOIN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le Conseil communautaire,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 5211-1,
- VU** le Code général de la fonction publique,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n° 21 portant création de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2019/DRCL/BLI/n° 89 du 23 août 2019 portant transfert de siège de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- VU** les statuts de la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing,
- CONSIDÉRANT** que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant,
- CONSIDÉRANT** que l'actualisation du tableau des effectifs permet de prendre en compte les évolutions de carrière des agents, les mouvements de personnel ainsi que les éventuelles évolutions réglementaires,
- CONSIDÉRANT** que le service urbanisme, constitué de 4 agents représentant 3,5 équivalents temps plein, rencontre des difficultés en raison d'absences liées au congé maternité d'une instructrice et aux arrêts maladie d'une deuxième instructrice qui, par ailleurs, a fait une demande de congés longue maladie (CLM) fractionné,
- CONSIDÉRANT** par ailleurs qu'un agent assurant le secrétariat est susceptible de prendre sa retraite fin 2024,
- CONSIDÉRANT** qu'il convient de renforcer le service et d'anticiper les besoins,
- CONSIDÉRANT** ainsi qu'il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Article 1^{er} : CRÉE un emploi permanent à temps complet défini comme suit :

Filière : administrative

Cadre d'emploi : adjoint administratif (catégorie C)

Grades : adjoint administratif (échelle C1), adjoint administratif
administratif 1ère classe (échelle C3) ;

- Article 2 : PRÉCISE qu'en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un contractuel relevant des mêmes catégories et justifiant des qualifications nécessaires et/ou d'une expérience similaire ;
- Article 3 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet ;
- Article 4 : d'AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

À Château-Landon, le 21 décembre 2023

Pour extrait conforme
Le Président



Jean-Jacques HYEST



**Modèle de convention État / collectivité pour les expérimentateurs de la vague 3
selon le calendrier fixé par l'article 242 de la loi de finances pour 2019
(comptes de l'exercice 2023)**

* *
*

**CONVENTION RELATIVE A L'EXPÉRIMENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

ENTRE :

[Dénomination de la collectivité, du groupement de collectivités ou du service d'incendie et de secours],
représenté(e) par [identité du représentant et sa fonction], autorisé par délibération de [organe délibérant] du
[date], ci-après désignée : la « collectivité » ou « le groupement » ou « le SDIS »,

d'une part,

ET

L'État, représenté par Madame Isabelle ROUX-TRESCASES, Directrice départementale des Finances Publiques de
Seine-et-Marne.

d'autre part,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des juridictions financières,

Vu l'article 60 de la loi n° 63-156 du 23 février 1963 de finances pour 1963,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental en vigueur, fondé sur le référentiel M57 [ou le
plan de comptes M57 abrégé pour les expérimentateurs de moins de 3500 habitants] ainsi que, le cas échéant, le
cadre de compte financier unique expérimental fondé sur le référentiel M4,

Vu l'arrêté du 13 décembre 2019 modifié des ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics
fixant la liste des collectivités territoriales, de leurs groupements et des services d'incendie et de secours autorisés
à participer à l'expérimentation au titre de la « vague 3 » de l'expérimentation ;

ÉTANT PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

Selon l'article 242 modifié de la loi de finances pour 2019 susvisé, un compte financier unique peut être mis en
œuvre, à titre expérimental, par des collectivités territoriales, des groupements ou des services d'incendie et de

secours volontaires, pour une durée maximale de trois exercices budgétaires à compter de l'exercice 2021. Ce compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le compte financier unique a plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

L'expérimentation du compte financier unique concerne le périmètre budgétaire suivant (ci-après dénommés « budgets éligibles à l'expérimentation »):

- * d'une part le budget principal de la collectivité,
- * d'autre part les budgets annexes suivants¹ :
 - budgets annexes à caractère administratif à l'exception des budgets annexes relatifs aux services publics sociaux et médico-sociaux appliquant la nomenclature budgétaire et comptable M22,
 - budgets annexes à caractère industriel et commercial.

L'expérimentation du compte financier unique s'appuie sur le référentiel budgétaire et comptable M57, porteur des innovations budgétaires et comptables les plus récentes du secteur public local. Ce référentiel, qui a vocation à être généralisé à moyen terme, constitue le cadre de référence pour les budgets éligibles à l'expérimentation du compte financier unique, à l'exception des budgets à caractère industriel et commercial qui conservent leur référentiel budgétaire et comptable M4.

Le cadre du compte financier unique expérimental est fixé par arrêtés du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé des comptes publics et éventuellement modifié par arrêté durant la période d'expérimentation afin de prendre en compte ses évolutions éventuelles.

Le circuit informatique de confection du compte financier unique expérimental (cf. annexe) prévoit une agrégation par les applications informatiques de la DGFiP (Hélios et CDG-D SPL) des données produites par l'ordonnateur à travers l'application TotEM et le comptable public, chacun agissant sur son périmètre de compétence. Des contrôles de concordance automatisés entre certaines données transmises par l'ordonnateur et celles figurant dans les états du compte financier unique relevant du comptable seront opérés.

Selon ce circuit informatique, la collectivité, le groupement ou le SDIS devra transmettre au comptable public, via un PES-PJ typé budget, un fichier de données au format XML conforme au schéma publié², correspondant aux données relevant de l'ordonnateur étant observé que la partie sur les « états annexés » sera également transmise au format PDF. Après inclusion de données produites par le comptable public, le compte financier unique sera disponible au format XML dans l'application CDG-D SPL de la direction générale des finances publiques. Le compte financier unique sur chiffres sera validé en ligne dans l'application CDG-D SPL.

Le compte financier unique sera préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable de la collectivité, du groupement ou du SDIS, dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La transmission du compte financier unique au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire sera effectuée par la collectivité, le groupement ou le SDIS par voie dématérialisée dans l'application Actes budgétaires.

¹ Les budgets afférents à des entités distinctes, Établissements publics locaux notamment, en particulier les centres communaux d'action sociale ou les caisses des écoles, ne sont pas concernés par l'expérimentation.

² Publié sur le site : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/protocole-dechange-standard-pes-0>

Les collectivités, groupements ou le SDIS qui expérimenteront le compte financier unique et leurs comptes assignataires seront invités à faire part de leurs observations sur ce nouveau format de compte dans la perspective du rapport que le Gouvernement devra rendre au Parlement sur cette expérimentation pour le 15 novembre 2023.

CECI RAPPELÉ, IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Les ministres chargés des collectivités territoriales et des comptes publics ont admis [dénomination de la collectivité, du groupement ou du SDIS] à participer à l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du compte financier unique par [dénomination de la collectivité, du groupement ou du SDIS] et de son suivi.

ARTICLE 2 : Périmètre de l'expérimentation

Principes

Pendant l'expérimentation, un compte financier unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour chacun des budgets éligibles à l'expérimentation dès lors que ce budget est tenu à la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion individualisé.

Mise en œuvre par [dénomination de la collectivité, du groupement ou du SDIS]

Au titre de l'exercice 2023, un compte financier unique sera produit pour chacun des comptes afférents :

- au budget principal,
- aux budgets annexes éligibles conformément au cadre réglementaire à l'expérimentation du CFU, relevant des instructions M57 et M4,
- aux budgets annexes éligibles, conformément au cadre réglementaire à l'expérimentation du CFU, relevant des instructions M57 et M4, créés postérieurement à la signature de la présente convention.

Durant l'expérimentation, la production d'un compte administratif et d'un compte de gestion sera maintenue pour :

- [citer la liste des budgets annexes des entités ou services non inclus dans l'expérimentation (exemple : caisse des écoles, services sociaux et médico-sociaux...)]

ARTICLE 3 : Respect des pré-requis de l'expérimentation

3.1 Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 [ou plan de comptes M57 abrégé]

La collectivité, le groupement ou le SDIS applique le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis l'exercice [XX] ; elle remplit depuis cette date l'un des pré-requis de l'expérimentation du compte financier unique.

3.2 Dématérialisation des documents budgétaires

La [dénomination de la collectivité, du groupement ou du SDIS] dématérialise ses documents budgétaires [depuis

l'exercice XX] dans l'application Actes budgétaires. Elle remplit donc les pré-requis informatiques nécessaires à la confection du compte financier unique pendant toute la durée de l'expérimentation.

Dispositions communes

Pour la collectivité, le groupement ou le SDIS :

Ainsi, la collectivité, le groupement ou le SDIS sera en capacité de transmettre au comptable public, pour l'exercice 2023, les flux de données relevant de sa responsabilité conformément à l'arrêté fixant le cadre du compte financier unique expérimental, et selon le circuit informatique mentionné *supra*.

Pour l'État :

À partir du premier exercice d'expérimentation, les applications du comptable public lui permettront d'accepter les flux de données émanant de la collectivité, du groupement ou du SDIS.

À défaut de respect des pré-requis relatifs à l'adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 et à la dématérialisation des documents budgétaires, la présente convention sera réputée caduque.

ARTICLE 4 : Élaboration conjointe du compte financier unique

4.1 Travail préparatoire entre l'ordonnateur et le comptable [à détailler en tant que de besoin selon les souhaits des partenaires]

4.2 Calendrier

La collectivité, le groupement ou le SDIS adressera par flux vers Hélios, dans la perspective de la clôture de l'exercice budgétaire 2023 couvert par l'expérimentation, les données dont la production lui incombe, dans un calendrier compatible avec le respect des échéances de reddition et d'approbation des comptes définies dans les textes législatifs et réglementaires en vigueur pour la collectivité, le groupement ou le SDIS. Les échéances du calendrier seront convenues entre l'ordonnateur de la collectivité, du groupement ou du SDIS et son comptable assignataire.

Les services de la DGFIP assureront l'accès de la collectivité, du groupement ou du SDIS au compte financier unique enrichi des tableaux relevant du comptable, dans sa version tant provisoire que définitive, dans les délais prescrits par les textes en vigueur.

ARTICLE 5 : Suivi de l'expérimentation

L'expérimentation du compte financier unique doit permettre de recueillir en particulier l'avis des collectivités, des groupements et des SDIS volontaires et de leurs comptables sur, notamment, les éléments suivants :

- la nouvelle architecture de restitution budgétaire,
- la pertinence du format de présentation des informations fournies dans le compte financier unique,
- le circuit informatique de confection du compte financier unique,
- les nouvelles modalités de travail entre l'ordonnateur et le comptable,
- des évolutions complémentaires qui pourraient être proposées au législateur dans la perspective d'une éventuelle généralisation du compte financier unique, notamment sur les ratios, les composantes des états annexés et l'articulation entre le compte financier unique et les autres vecteurs d'information financière comme les rapports accompagnant les comptes ou les données ouvertes [open data].

Dans la mesure où le Gouvernement devra remettre au Parlement son rapport sur le bilan de l'expérimentation pour le 15 novembre 2023, avant le vote des premiers comptes financiers uniques des expérimentateurs de vague 3, des points d'échanges seront organisés en amont avec les services de l'État, afin de recueillir l'opinion des collectivités, groupements et SDIS de la vague 3 sur l'expérimentation du CFU. Ces points toucheront essentiellement les travaux préparatoires engagés par ces collectivités en vue de produire leur premier CFU

Pour enrichir les retours d'expérience, les DRFiP, DDFiP et les préfectures concernées pourront également transmettre d'éventuelles observations .

Afin d'assurer la qualité et le suivi des échanges entre les différentes parties prenantes à l'expérimentation du compte financier unique, des référents sont désignés dans chaque DRFiP, DDFiP et préfecture.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention est valable pour toute la durée de l'expérimentation telle que définie à l'article 1^{er} de la présente convention.

Accord du comptable public assignataire / Vu le comptable public assignataire

de la collectivité, du groupement ou du SDIS

[signature]

Fait à....., le

En x exemplaires originaux, dont un pour chacun des signataires

Pour l'État :

La Directrice départementale
des finances publiques

Pour la collectivité, le groupement
ou le SDIS

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 077-200023919-20231218-2023_12_18_55-DE

Isabelle Roux-Trescases

[signature]

ANNEXE DE LA CONVENTION

Schéma : Partie 1

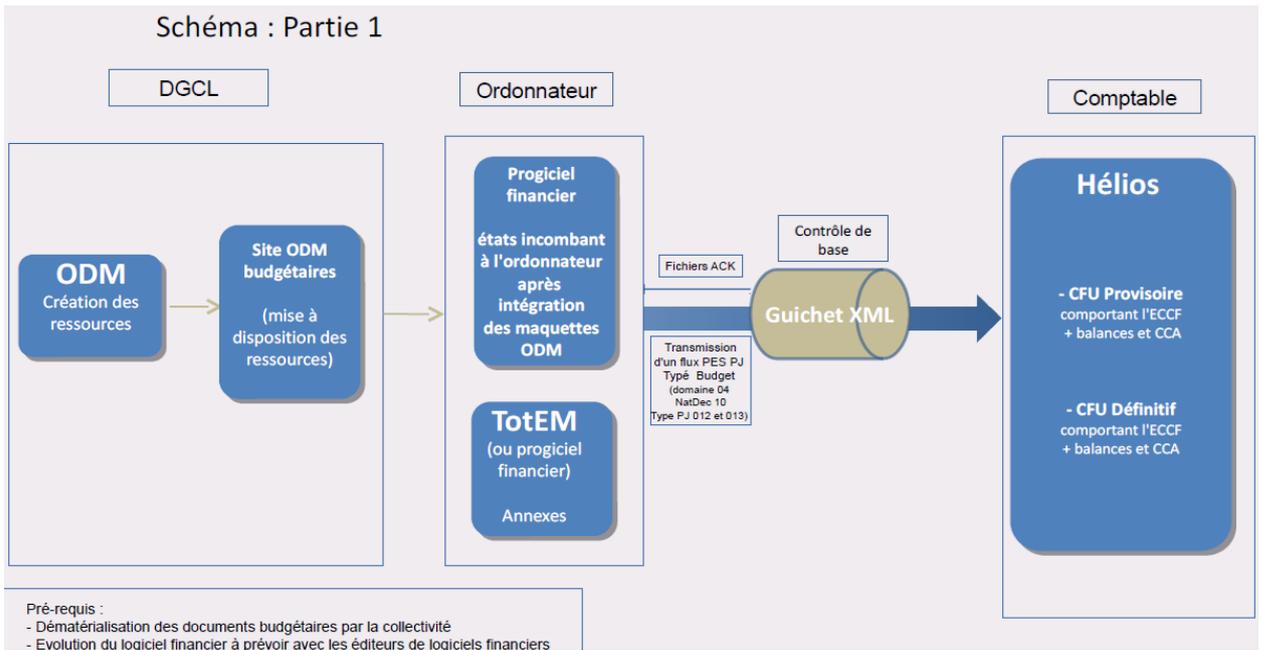


Schéma : Partie 2

